



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
RESTREINTE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/6
2 novembre 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-quatrième Réunion
Prague, 29 novembre – 3 décembre 2004

**SITUATION/PERSPECTIVES DE CONFORMITÉ AUX MESURES DE
RÉGLEMENTATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL DANS LES PAYS VISÉS À
L'ARTICLE 5 (SUITE DONNÉE À LA DÉCISION 43/4)**

Introduction

1. Ce document est divisé en trois parties :

- La Partie I a été préparée en réponse à la Décision 32/76 b), qui charge le Secrétariat de préparer un compte rendu annuel de la situation de conformité aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal dans les pays visés à l'Article 5, mises de l'avant dans la Partie I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/38.
- La Partie II contient une mise à jour par pays de l'état de la mise en œuvre des projets en cours pour tous les pays visés à l'Article 5 qui ont été trouvés en situation de non-conformité par la Réunion des Parties, qui semblent être en situation de non-conformité ou qui risquent d'être en situation de non-conformité pour le tétrachlorure de carbone. Elle porte également sur les Décisions 43/3 c) i) et 43/4 d) sur les obstacles à l'atteinte de la conformité dans les pays en situation de non-conformité et/ou à risque d'être en situation de non-conformité.
- La Partie III propose une analyse des données sur la consommation de SAO par secteur présentées par les pays visés à l'Article 5 au Comité Exécutif dans le cadre de la mise en œuvre de leur programme de pays.

2. L'analyse effectuée et les conclusions tirées dans ce document ne portent pas atteinte à la situation de conformité déterminée par la Réunion des Parties, le seul organe possédant ce pouvoir de détermination.

3. Les données rapportées en vertu de l'Article 7 sont utilisées à la seule fin de déterminer annuellement la situation de conformité. L'analyse actuelle s'appuie sur des données de toutes les sources rapportées au Secrétariat du Fonds dans le cadre de la mise en œuvre du programme de pays, à différentes périodes de conformité, et présume la réalisation de l'élimination associée aux projets en voie de mise en œuvre. Ce document ne détermine pas la conformité comme telle, mais évalue plutôt les possibilités que le pays visé à l'Article 5 soit en situation de conformité par rapport à une ou plusieurs mesures de réglementation du Protocole de Montréal.

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION DE CONFORMITÉ

4. La Partie I propose une description de la méthode utilisée pour analyser la conformité en matière de CFC, de halons, de bromure de méthyle, de tétrachlorure de carbone (TTC) et de méthyle chloroforme (TCA). Aucun projet recensé n'aborde les substances de l'Annexe B-1; le Comité Exécutif n'a jamais examiné ni financé de projets qui portent sur ces substances, qui sont assujetties à la réduction de 80 pour cent de la valeur de référence à compter de 2003. L'analyse de la situation de conformité tient pour acquis que les dernières données sur la consommation transmises tiennent compte de l'élimination réalisée dans le cadre des projets approuvés par le Comité Exécutif. En décembre 2003, 209 597 tonnes PAO, dont 29 414 tonnes PAO dans la production de CFC et 31 188 tonnes PAO dans la production de halons, avaient été éliminées dans des projets achevés évalués à quelque 1,03 milliard \$US.

MÉTHODE

5. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/18, présenté à la 37^e Réunion du Comité Exécutif, comprend une description détaillée de la méthode d'analyse utilisée. Précisons que la section sur les écarts de données n'existe plus. La présente section propose un court résumé de la méthode.

Collecte et vérification des données

6. Cent trente et un pays visés à l'Article 5 ont transmis des données aux Secrétariats du Fonds et de l'Ozone, comme suit : 114 pays visés à l'Article 5 ont communiqué des données pour 2003 en vertu de l'Article 7 (en date du 22 octobre 2004) et 3 pays ont communiqué des données sur 2003 au Secrétariat du Fonds en vertu de la Décision 17/34 sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes de pays. Les dernières données transmises ont été utilisées pour les pays qui n'ont pas communiqué de données pour 2003. Celles-ci consistent en les données de 2002 pour 13 pays et les données de 2000 pour un pays.

7. Les données sur l'état de la mise en œuvre de toutes les activités et tous les projets approuvés par le Comité Exécutif en date de la fin 2003 ont été communiquées par les agences d'exécution et bilatérales dans leurs rapports périodiques annuels remis à la 43^e Réunion du Comité Exécutif.

8. Les données sur les approbations possibles pendant l'année 2004 proviennent du Plan d'activités du Fonds Multilatéral pour l'Année 2004.

Traitement des données

9. Les entrées dans la base de données ont été organisées sous forme de grille pour toutes les substances réglementées, où chaque rangée représente un pays visé à l'Article 5 dont les données transmises et calculées ont été analysées dans les colonnes de la grille.

10. Aucune analyse n'a été effectuée pour les pays ayant transmis des données insuffisantes. De plus, aucune analyse n'a été effectuée pour 11 pays qui ont été priés instamment de ne pas demander l'assistance du Fonds Multilatéral.

11. Aucune analyse n'a été effectuée pour le secteur de la production car le Comité Exécutif a déjà établi un processus pour les projets du secteur de la production. Cinq gouvernements parmi les huit pays visés à l'Article 5 qui possèdent des installations de production de CFC, notamment les gouvernements de l'Argentine, de la Chine, de l'Inde, de la République Populaire Démocratique de Corée et du Mexique, possèdent des accords portant sur des réductions à date fixe. Les autres pays possédant des installations de production de CFC sont le Brésil, la Roumanie et le Venezuela. Le Brésil a indiqué qu'il réaliserait l'élimination sans aide. L'ONUDI est en voie de préparer un projet d'élimination de la production de SAO pour la Roumanie. Le Sous-groupe sur le secteur de la production étudiera le projet de fermeture du secteur de la production du Venezuela à la 44^e Réunion du Comité Exécutif. En ce qui concerne la production de halons, la Chine possède un accord et l'Inde a reçu une subvention unique pour la fermeture de ses installations de production de halons.

12. L'analyse des données a été effectuée selon les paramètres suivants :

- a) Il a été présumé que les dernières données sur la consommation de SAO n'augmenteront pas.
- b) Les dernières données transmises tiennent compte des SAO éliminées dans le cadre de projets approuvés.

13. Les analyses du CFC et du bromure de méthyle révèlent si un pays a reçu un appui financier dans le cadre d'un accord pour l'élimination complète. L'analyse des CFC indique également si un pays à faible volume de consommation a fait l'objet d'un plan de gestion des frigorigènes ou d'une mise à jour de plan de gestion des frigorigènes après la 31^e Réunion du Comité Exécutif, qui suffirait à assurer la conformité du pays, au moins jusqu'à la réduction de 85 pour cent prévue pour 2007 (Décision 31/48 h)). L'analyse des halons permet de savoir si une activité de banque des halons a été approuvée, car les lignes directrices sur les banques de halons exigent l'établissement d'une réglementation régissant les interdictions de produire et d'importer dans les six mois suivant la mise en œuvre du centre de récupération (Décision 18/22), et la Décision 35/57 suppose que la banque de halons est le dernier projet approuvé pour le secteur des halons.

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ POUR LES CFC (Annexe I)

14. Cette section comprend les résultats et les observations découlant de l'analyse des objectifs de l'échéance et de la réduction de 50 pour cent pour les CFC. L'analyse de l'échéance pour les CFC porte également sur la conformité des pays visés à l'Article 5 qui ont été identifiés comme étant en situation de non-conformité par la Quinzième Réunion des Parties.

Résultats

Respect de l'échéance pour les CFC

15. L'analyse a révélé que les pays peuvent être regroupés en deux grandes catégories :

- a) Les pays qui semblent être en situation de conformité

16. Cette catégorie regroupe 127 pays (comparativement à 121 pays lors de l'analyse de juin 2004 et à 111 pays lors de l'analyse de juin 2003) qui pourraient déjà être considérés comme étant en situation de conformité en vertu des dernières données de consommation transmises. La consommation totale la plus récente de 68 304 tonnes PAO de ces pays représente quelque 81 028 tonnes PAO de moins que leur valeur de référence de 149 332 tonnes PAO.

17. Quatre-vingt-neuf de ces pays sont des pays à faible volume de consommation, et 81 de ceux-ci ont reçu un appui du Fonds Multilatéral pour leur plan de gestion des frigorigènes, dont 47 pays à faible volume de consommation pour lesquels l'appui servira à assurer la réalisation de l'objectif de réduction de 85 pour cent de 2007.

18. Trente-sept pays qui semblent être en situation de conformité ont signé un accord national d'élimination des SAO ou des CFC avec le Comité Exécutif : Albanie, Argentine, Bahamas, Bangladesh, Brésil, Colombie, Croatie, Cuba, Équateur, États fédérés de Micronésie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Iran, Jamaïque, Jordanie, Kiribati, Lesotho, Libye, Malaisie, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie, Nigeria, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Serbie-Monténégro, Sri-Lanka, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Turquie, Tuvalu, Vanuatu et Venezuela.

b) Pays qui pourraient ne pas être en situation de conformité

19. Cette catégorie regroupe 4 pays, dont 3 pays à faible volume de consommation. D'après les dernières données transmises, ces pays pourraient avoir besoin de mesures supplémentaires pour se trouver en situation de conformité.

20. La Bosnie-Herzégovine et la Guinée-Bissau sont deux des trois pays à faible volume de consommation qui risquent de ne pas être en situation de conformité. Par contre, la Bosnie-Herzégovine a conclu un accord national d'élimination des SAO avec le Comité Exécutif et possède un plan d'action approuvé par la Réunion des Parties qui pourraient lui permettre d'éliminer les CFC avant le 31 décembre 2007.

21. La Guinée-Bissau a reçu un appui par le biais d'un plan de gestion des frigorigènes afin d'atteindre l'objectif de réduction de 85 pour cent en 2007. Un plan d'action sera présenté à la 33^e Réunion du Comité d'Application aux fins d'examen.

22. En ce qui concerne les 3 autres pays à faible volume de consommation, un projet de plan de gestion des frigorigènes a été approuvé pour Saint-Vincent-et-les-Grenadines, et une demande de mise à jour est présentée à la 44^e Réunion du Comité Exécutif. La 32^e Réunion du Comité d'Application a recommandé un plan d'action pour approbation à la Seizième Réunion des Parties.

23. Un des quatre pays dans cette catégorie, le Yémen, n'est pas un pays à faible volume de consommation. Un plan de gestion des frigorigènes a été approuvé pour ce pays, et le Yémen a demandé une modification de sa valeur de référence pour les CFC à la 33^e Réunion du Comité d'Application.

Respect de l'objectif de réduction de 50 pour cent de 2005

24. L'analyse révèle que les pays peuvent être regroupés en deux catégories.

a) Les pays qui pourraient être en situation de conformité en 2005

25. Cette catégorie regroupe les pays qui, selon les dernières données transmises, pourraient respecter l'échéance de réduction de 50 pour cent d'ici 2005, à condition que les projets approuvés pour ces pays soient mis en oeuvre. Cette catégorie regroupe 94 pays, dont 61 pays à faible volume de consommation, comparativement à 86 pays dont 57 pays à faible volume de consommation lors de l'analyse de juin 2004.

- b) Pays qui pourraient avoir besoin de mesures supplémentaires pour respecter l'échéance de 2005

26. Cette catégorie regroupe 37 pays, dont 31 pays à faible volume de consommation, qui pourraient avoir besoin d'éliminer 1 403 tonnes PAO de plus d'ici 2005 afin d'atteindre l'objectif de réduction de 50 pour cent. Selon les plans d'activités pour l'année 2004, 20 de ces 37 pays devaient faire l'objet de projets pour éliminer 1 556 tonnes PAO.

27. Le Comité Exécutif a approuvé un plan de gestion des frigorigènes pour 5 pays qui ne sont pas des pays à faible volume de consommation et 25 pays à faible volume de consommation, parmi ces 37 pays, dont 17 pays qui ont déjà obtenu l'approbation d'un plan de gestion des frigorigènes ou qui possèdent un plan national d'élimination afin de réaliser leurs objectifs de réduction de 50 et de 85 pour cent. Les États Fédérés de Micronésie et Palaos sont des pays à faible volume de consommation qui ont signé un accord d'élimination avec le Comité Exécutif.

28. Quatre pays à faible volume de consommation ne possèdent pas de plan de gestion des frigorigènes ni d'accord national d'élimination approuvé. Ce sont : Brunei Darussalam, Cap-Vert, Myanmar et Sao-Tomé-et-Principe. Par contre, ces pays ont reçu un appui financier pour préparer leurs plans de gestion des frigorigènes, et des activités ont été prévues aux plans d'activités de 2004 pour ces pays.

29. Il reste un pays qui pourrait avoir besoin de mesures supplémentaire pour atteindre l'objectif d'élimination de 50 pour cent. Il s'agit de l'Iran. Par contre, l'Iran possède un plan national d'élimination des CFC conclu avec le Comité Exécutif comprenant un calendrier d'élimination conforme aux objectifs du Protocole de Montréal.

Observations

30. Un des quatre pays à risque de se trouver en situation de conformité, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, a besoin d'une mise en œuvre plus musclée de son plan de gestion des frigorigènes approuvé afin qu'il puisse atteindre l'échéance. Une assistance supplémentaire est demandée pour ce pays en vertu de la Décision 31/48 à la 44^e Réunion du Comité Exécutif. Les trois autres pays possèdent soit un plan de gestion des frigorigènes en vertu de la Décision 31/48 (Guinée-Bissau), soit un accord d'élimination des SAO avec le Comité Exécutif afin d'atteindre la conformité (Bosnie-Herzégovine) ou soit un plan de gestion des frigorigènes pour un pays qui n'est pas un pays à faible volume de consommation et qui demande une modification de sa valeur de référence afin de pouvoir atteindre la conformité (Yémen).

31. Quatre pays à faible volume de consommation qui ne possèdent ni plan de gestion des frigorigènes ni accord national d'élimination pourraient avoir besoin de mesures supplémentaires pour atteindre l'objectif d'élimination de 85 pour cent de 2007. Ces pays sont : Brunei Darussalam, Cap-Vert, Myanmar et Sao-Tomé-et-Principe. Des activités pour tous ces pays sont prévues dans les plans d'activités de 2004.

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ POUR LES HALONS (Annexe II)

32. Cette section présente une analyse de la conformité aux mesures de réglementation des halons.

Limites supplémentaires relatives aux données

- a) Soixante-huit pays n'ont rapporté aucune consommation de 1995 à 2003.
- b) Deux pays n'ont pas transmis de données de référence ni leurs dernières données de consommation.

Résultats

Respect de l'Échéance pour les Halons

33. L'analyse a révélé que les pays peuvent être regroupés en trois grandes catégories.

- a) Pays qui semblent être en situation de conformité

34. Selon les dernières données sur la consommation transmises, 58 pays, dont la Chine, de même que 29 pays à faible volume de consommation, pourraient déjà être considérés comme étant en situation de conformité, à condition que ce niveau de consommation n'augmente pas. Le plus récent niveau de consommation totale de 1 580 tonnes PAO (excluant la Chine) se situe à quelque 5 030 tonnes PAO sous la valeur de référence de 6 610 tonnes PAO pour ces pays (excluant la Chine). Quarante-quatre de ces 58 pays ont reçu un appui financier du Fonds Multilatéral. (Précisions que la valeur de référence de la Chine est de 34 187 tonnes PAO et sa consommation en 2003 a été de 4 959 tonnes PAO.

- b) Pays qui pourraient être en situation de conformité si les projets approuvés étaient mis en œuvre

35. Cette catégorie comprend un pays qui pourrait être en situation de conformité si les projets approuvés pour ce pays étaient mis en œuvre dans les meilleurs délais (Pakistan). Ces projets donneraient lieu à l'élimination de 24,2 tonnes PAO et permettraient au pays d'être en situation de conformité.

- c) Pays qui pourraient avoir besoin de mesures supplémentaires pour être en situation de conformité

36. Quatre pays pourraient avoir besoin de mesures supplémentaires pour respecter l'échéance. Ces pays doivent éliminer une quantité totale de 100 tonnes PAO pour respecter l'échéance de 2002. Deux de ces pays (Lesotho et Yémen) ont déjà reçu une assistance du Fonds Multilatéral pour des banques de halons. La Libye et la Somalie aussi pourraient avoir besoin de mesures supplémentaires pour respecter l'échéance. Des activités de banque de halons sont prévues pour la Libye dans les plans d'activités de 2004, tandis que des activités pourraient devoir être prévues pour la Somalie dans les futurs plans d'activités.

Respect de l'objectif de réduction de 50 pour cent de 2005

37. L'analyse laisse prévoir les possibilités suivantes quant au respect de l'objectif de réduction de 50 pour cent, si les derniers niveaux de consommation rapportés n'augmentent pas et que tous les projets approuvés sont mis en œuvre d'ici 2005 :

- a) Selon les dernières données, 49 pays, dont la Chine, pourraient respecter l'objectif de réduction de 50 pour cent d'ici 2005, à condition que les projets approuvés soient mis en œuvre. Ce groupe de pays comprend 20 pays à faible volume de consommation.
- b) Quatorze pays, dont 11 pays à faible volume de consommation, pourraient avoir besoin d'éliminer des quantités supplémentaires de 517 tonnes PAO d'ici 2005 afin de respecter l'objectif de réduction de 50 pour cent. Huit de ces pays ont reçu un appui du Fonds Multilatéral pour les activités de halons, dont les banques de halons (Bosnie-Herzégovine, Botswana, Cameroun, Éthiopie, Lesotho, Nigeria, Qatar et Yémen). Parmi les 6 pays restants qui risquent de ne pas respecter l'objectif de réduction de 50 pour cent, Haïti a une consommation de moins de 10 tonnes PAO. Les niveaux de consommation les plus récents des 5 pays restants sont : Géorgie (37,4 tonnes PAO), Liberia (19,5 tonnes PAO), Libye (714,5 tonnes PAO), Somalie (25,71 tonnes PAO) et Sierra Leone (15 tonnes PAO). Les plans d'activités de 2004 prévoient des activités pour un de ces pays (Libye).

38. Tous les 14 pays qui pourraient avoir besoin de mesures supplémentaires pour respecter l'objectif de réduction de 50 pour cent pour les halons possèdent un projet de banque de halons approuvé ou font l'objet d'activités dans les plans d'activités de 2004-2006, à l'exception de Haïti, Géorgie, Liberia, Sierra Leone et Somalie. Le Comité Exécutif pourrait souhaiter demander aux agences d'exécution d'examiner la possibilité d'inclure des projets pour ces pays dans leurs futurs plans d'activités.

Observations

39. Des mesures immédiates semblent devoir s'imposer pour assurer le respect de l'échéance pour les halons et l'objectif de réduction de 50 pour cent en 2005 pour la Somalie, un pays pour lequel aucune activité n'est prévue dans les plans d'activités de 2004. Des mesures s'avèrent également nécessaires dans deux pays, Lesotho et Yémen, de même que dans les pays suivants qui ont reçu de l'assistance pour une banque de halons : Lesotho et Yémen.

40. En plus de la Somalie, la Géorgie, le Liberia, la Libye et le Sierra Leone pourraient devoir prendre des mesures supplémentaires pour atteindre leurs objectifs de réduction de 50 pour cent. L'ONUDI a présenté un projet de banque de halons pour la Libye en 2004, mais le projet a été retiré par le Gouvernement.

ANALYSE DE LA CONFORMITÉ POUR LE BROMURE DE MÉTHYLE (Annexe III)

41. Cette section présente l'analyse de la conformité aux mesures de réglementation pour le bromure de méthyle. Précisions que toutes les données communiquées et utilisées dans cette analyse ne portent que sur les utilisations réglementées, c'est-à-dire qu'elles ne comprennent pas les activités sanitaires et préalables à l'expédition.

Données

- a) Cent treize des 115 pays visés à l'Article 5 qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague ont rapporté des valeurs de référence complètes. Trente-sept de ces 113 pays ont rapporté une valeur de référence et un niveau de consommation le plus récent de zéro.
- b) Quatre-vingt-sept pays visés à l'Article 5 ont reçu une assistance du Fonds Multilatéral pour des activités et/ou des projets sur le bromure de méthyle, dont des projets qui entraîneront l'élimination complète du bromure de méthyle dans 27 pays et une élimination partielle dans 19 autres pays.

Résultats

42. Les pays ont été regroupés en trois catégories pour cette analyse : les pays qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague et ont transmis des valeurs de référence de même que leur plus récent niveau de consommation, les pays qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague mais n'ont pas fourni suffisamment de données pour en permettre l'analyse et les pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague mais ont transmis des données.

Respect de l'Échéance pour le Bromure de Méthyle

43. La situation des pays visés à l'Article 5 concernant le respect de l'échéance pour le bromure de méthyle est présentée selon les trois groupes établis ci-dessus pour cette section.

- a) Pays qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague

44. Selon les dernières données communiquées sur les niveaux de consommation, 65 des 76 pays qui ont ratifié l'Amendement de Copenhague pourraient déjà être considérés comme étant en situation de conformité, à condition que leur niveau de consommation n'augmente pas. Cinquante-trois de ces 65 pays ont reçu une assistance du Fonds Multilatéral pour des activités liées au bromure de méthyle. Vingt-trois de ces pays - Argentine, Bolivie, Cameroun, Costa Rica, Croatie, Cuba, Géorgie, Indonésie, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Macédoine, Malaisie, Malawi, Maurice, Pérou, République Dominicaine, République Populaire Démocratique de Corée, Roumanie, Sénégal, Sri Lanka, Syrie et Uruguay - ont signé un accord d'élimination avec le Comité Exécutif ou font l'objet de projets approuvés qui entraîneront l'élimination complète de leur consommation de bromure de méthyle à des fins réglementées. De plus, le Comité Exécutif a approuvé des projets d'élimination partielle pour les pays suivants : Barbade, Brésil, Chili, Chine, Équateur, Égypte, Maroc, Mexique, Mozambique, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sierra Leone, Soudan, Turquie, Yémen et Zimbabwe.

45. Cinq pays pourraient être en situation de conformité si les projets qui leur ont été approuvés sont mis en œuvre et entraînent une réduction de la consommation nationale : Bosnie-Herzégovine, Côte d'Ivoire, Guatemala, Honduras et Liban. Les projets approuvés donneront lieu à l'élimination de 472 tonnes PAO. Trois de ces pays (Bosnie-Herzégovine, Côte d'Ivoire et Liban) ont signé un accord d'élimination complète avec le Comité Exécutif, et 2 de ces pays (Guatemala et Honduras) ont signé un accord ou font l'objet de projets d'élimination partielle.

46. Les six autres pays (Botswana, Congo, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines et Tunisie) doivent éliminer une quantité totale de 15 tonnes PAO pour respecter l'échéance. L'ONUDI a un projet de démonstration pour le Botswana, et la Réunion des Parties a approuvé un plan d'action pour ce pays. Le Botswana est en conformité avec son plan d'action. Le Congo a signé un plan d'élimination partielle avec le Comité Exécutif. L'Ouganda possède un accord d'élimination ou est visé par des projets pour l'élimination complète de la consommation de bromure de méthyle qui relève du Fonds Multilatéral, de même qu'un Plan d'Action approuvé par les Parties. L'Ouganda est en situation de conformité par rapport à son Plan d'Action. Il reste donc trois pays qui pourraient avoir besoin de mesures supplémentaires.

47. Le Fonds Multilatéral a fourni un appui financier pour les projets de bromure de méthyle et autres activités pour deux de ces trois pays qui pourraient avoir besoin de mesures supplémentaires. Des activités pour le bromure de méthyle aux Philippines étaient prévues dans les plans d'activités de 2004 et un projet est présenté pour ce pays à la 44^e Réunion du Comité Exécutif. La Tunisie fait l'objet d'un projet pour le bromure de méthyle mais il n'existe actuellement aucune solution de remplacement pour les dattes de palmiers-dattiers en raison de leur taux élevé d'humidité. Le seul pays qui n'a pas reçu d'appui financier et qui a besoin de mesures pour atteindre l'objectif est la Papouasie-Nouvelle-Guinée (5,43 tonnes PAO). La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est pas considérée comme étant en situation de non-conformité au Protocole de Montréal car elle a ratifié l'Amendement de Copenhague en octobre 2003.

b) Pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague

48. Cinq des 18 pays visés à l'Article 5 qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague ont communiqué des données. Quatre de ces pays ont indiqué qu'ils peuvent déjà être considérés comme étant en situation de conformité selon les dernières données transmises, à condition que leur niveau de consommation n'augmente pas. Le Fonds Multilatéral a fourni une assistance à 8 des 18 pays, surtout sous forme d'ateliers de sensibilisation.

Respect de l'objectif de réduction de 20 pour cent de 2005

49. L'analyse laisse prévoir les possibilités suivantes quant au respect de l'objectif de réduction de 20 pour cent, à condition que les derniers niveaux de consommation rapportés n'augmentent pas et que tous les projets approuvés soient mis en œuvre d'ici 2005.

- a) Selon les dernières données communiquées, 65 des 76 pays qui ont communiqué des données et ratifié l'Amendement de Copenhague pourraient respecter l'objectif de réduction de 20 pour cent de 2005, à condition que les projets qui leur ont été approuvés soient mis en œuvre.

- b) Les 11 pays restants pourraient avoir besoin d'éliminer de plus grandes quantités pouvant atteindre 115 tonnes PAO d'ici 2005 afin de respecter l'objectif de réduction de 20 pour cent. Neuf des 11 pays ont reçu un appui du Fonds Multilatéral pour des activités visant le bromure de méthyle. Un de ces pays (Ouganda) a signé un accord d'élimination complète, et 3 pays (Congo, République Démocratique du Congo et Honduras) font l'objet de projets pour une élimination partielle.
- c) Le Honduras (48,9 tonnes PAO) et la Thaïlande (31,58 tonnes PAO) doivent éliminer plus de 30 tonnes PAO chacun pour atteindre l'objectif de réduction de 20 pour cent en 2005. Le Honduras a signé un accord avec le Comité Exécutif et possède un Plan d'Action approuvé. La Thaïlande cherche à faire modifier sa valeur de référence et présente un accord d'élimination à la 44^e Réunion.
- d) Les 9 pays restants doivent éliminer 35 tonnes PAO, au total, afin d'atteindre l'objectif de réduction de 20 pour cent. Parmi ceux-ci, les pays suivants ont reçu l'assistance du Fonds Multilatéral : Algérie, Botswana, Congo, Ouganda, Philippines, République Démocratique du Congo et Tunisie.
- e) Des mesures supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires pour la Libye et la Papouasie-Nouvelle-Guinée, dont la consommation totale représente 20 tonnes PAO.
- f) Des projets contenus dans les plans d'activités de 2004, qui pourraient aider les Philippines et la Thaïlande à respecter l'objectif de réduction de 2005, sont présentés à la 44^e Réunion du Comité Exécutif.
- g) Deux des 11 pays qui pourraient avoir besoin de mesures supplémentaires pour respecter leurs obligations pour le bromure de méthyle n'ont pas reçu d'assistance du Fonds Multilatéral pour leurs activités de bromure de méthyle ou ne font l'objet d'aucune activité dans les plans d'activités de 2004 : Libye et Papouasie-Nouvelle-Guinée.
- h) Selon les données communiquées, 4 des 5 pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Copenhague mais qui ont communiqué des données pourraient atteindre l'objectif de réduction de 20 pour cent d'ici 2005. Le Lesotho est le seul pays qui pourrait ne pas atteindre l'objectif d'élimination de 20 pour cent, car il devra éliminer 0,07 tonne PAO pour y arriver.

Observations

50. Cinq pays (Bosnie-Herzégovine, Côte d'Ivoire, Guatemala, Honduras et Liban) Botswana, Bosnie-Herzégovine, Guatemala, Honduras et Ouganda, devraient poursuivre la mise en œuvre de leurs accords approuvés et atteindre les objectifs de leurs plans d'action approuvés. La Côte d'Ivoire fait l'objet d'un projet unique qui devrait lui permettre de respecter l'échéance de 2004 et de réaliser les réductions de 2005. Le Liban poursuit la mise en œuvre de ses projets approuvés pour le bromure de méthyle tout en tentant de faire modifier sa valeur de référence. La

Tunisie terminera la mise en œuvre de son projet dès que des solutions de remplacement auront été trouvées pour les palmiers-dattiers. Les Philippines mettront en œuvre le projet dont est saisi le Comité Exécutif et régleront la question de la modification possible de leur valeur de référence.

51. Onze pays pouvant avoir besoin de mesures supplémentaires pour respecter l'objectif de réduction de 20 pour cent de 2005 n'ont pas signé d'accord d'élimination complète avec le Comité Exécutif. Cependant, 3 de ces pays font l'objet de projets d'élimination partielle : Congo, Honduras et République Démocratique du Congo. Des projets des plans d'activités de 2004 sont présentés à la 44^e Réunion du Comité Exécutif pour 3 de ces pays qui n'ont pas d'accord d'élimination complète (Philippines et Thaïlande).

TÉTACHLORURE DE CARBONE (Annexe IV)

52. Cette section présente l'analyse de la conformité aux mesures de réglementation pour le tétrachlorure de carbone.

53. Précisions que toutes les données communiquées et utilisées dans cette analyse ne portent que sur les utilisations réglementées, c'est-à-dire exception faite des matières premières. La consommation de tétrachlorure de carbone rapportée n'a pas été divisée selon que la substance est utilisée comme solvant ou comme agent de transformation.

Données

54. Cent dix-neuf des 121 pays qui ont ratifié l'Amendement de Londres ont rapporté des valeurs de référence complètes. Soixante et un de ces 119 pays ont rapporté une valeur de référence et un niveau de consommation le plus récent de zéro. Ainsi, l'analyse n'a porté que sur 58 pays.

Résultats

55. Les pays analysés ont été regroupés en trois catégories : les pays qui ont ratifié l'Amendement de Londres et qui ont fourni leurs valeurs de référence et les plus récentes données sur la consommation, les pays qui ont ratifié l'Amendement de Londres et qui n'ont pas fourni suffisamment de données pour l'analyse et les pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres.

Respect de l'objectif de réduction de 85 pour cent du tétrachlorure de carbone d'ici 2005

56. Reconnaissant que les pays qui ont ratifié l'Amendement de Londres sont tenus de réduire leur consommation de 85 pour cent au 1^{er} janvier 2005, les résultats de l'analyse révèlent ce qui suit :

a) Pays qui ont ratifié l'Amendement de Londres

57. Selon les dernières données communiquées, 27 des 58 pays qui ont ratifié l'Amendement de Londres et communiqué des données peuvent déjà être considérés comme étant en situation de conformité, à condition leur niveau de consommation n'augmente pas. Les pays suivants ont reçu l'assistance du Fonds Multilatéral pour des activités d'élimination du tétrachlorure de carbone : Chili, Cuba, Jamaïque, Jordanie, Malaisie, Nigeria, Thaïlande et Turquie.

58. Les 31 autres pays pourraient ne pas respecter l'objectif de réduction de 85 pour cent d'ici 2005. Ces pays devront éliminer une quantité totale de 23 161 tonnes PAO pour atteindre l'objectif de réduction de 85 pour cent d'ici 2005. Treize de ces 31 pays affichent un niveau de consommation supérieur à 10 tonnes PAO. Ces pays sont : Chine (20 020 tonnes PAO), Inde (10 461 tonnes PAO), Iran (2 169 tonnes PAO), République Populaire Démocratique de Corée (1 585 tonnes PAO), Pakistan (589 tonnes PAO), Brésil (274 tonnes PAO), Roumanie (200 tonnes PAO), Argentine (59 tonnes PAO), Sri Lanka (24 tonnes PAO), Algérie (19 tonnes PAO), Indonésie (17 tonnes PAO), Égypte (13 tonnes PAO) et République Démocratique du Congo (11 tonnes PAO).

59. Dix-neuf des 31 pays qui pourraient ne pas atteindre l'objectif de réduction de 85 pour cent pour le tétrachlorure de carbone d'ici 2005 ne font l'objet d'aucune activité dans les plans d'activités pour l'année 2004 : Algérie, Argentine, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Colombie, Équateur, Ghana, Îles Marshall, Maurice, Népal, Oman, Ouganda, Paraguay, République Démocratique du Congo, Roumanie, Soudan et Tunisie.

60. Le Fonds Multilatéral a fourni une assistance financière pour les projets et les activités portant sur le tétrachlorure de carbone à 9 de ces 31 pays, dont 8 pays qui ont fait l'objet de projets approuvés pour l'élimination du tétrachlorure de carbone (Argentine, Bangladesh, Chine, Inde, Pakistan, République Populaire Démocratique de Corée, Roumanie et Sri Lanka).

61. L'ONUDI propose à la 44^e Réunion du Comité Exécutif un projet d'élimination en phase finale des SAO pour le secteur des solvants de l'Indonésie et un projet parapluie d'élimination finale pour le secteur des solvants de l'Égypte.

b) Pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres

62. Parmi les 12 pays visés à l'Article 5 qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres, 9 pays rapportent un taux de consommation et une valeur de référence de zéro, et un pays n'a pas fourni suffisamment de données pour permettre l'analyse de sa conformité. L'Albanie est le seul pays qui a reçu l'assistance du Fonds Multilatéral pour ses activités portant sur le tétrachlorure de carbone.

Observations

63. Des mesures immédiates semblent devoir être nécessaires pour permettre à 31 pays d'atteindre l'objectif de réduction de 85 pour cent d'ici 2005 pour le tétrachlorure de carbone. Treize de ces 31 pays ont un niveau de consommation de plus de 10 tonnes PAO. Les plus grands consommateurs sont la Chine, l'Inde, l'Iran, le Pakistan et la République Populaire

Démocratique de Corée. Cependant, ces pays ont reçu l'assistance du Fonds Multilatéral, et des projets pour les solvants sont proposés à la 44^e Réunion pour l'Égypte et l'Indonésie.

MÉTHYLE CHLOROFORME (TCA) (Annexe V)

64. Cette section présente l'analyse de la conformité aux mesures de réglementation pour le méthyle chloroforme.

Données

65. Cent dix-neuf des 121 pays qui ont ratifié l'Amendement de Londres ont rapporté des valeurs de référence complètes. Soixante-cinq de ces 119 pays ont rapporté une valeur de référence et un niveau de consommation le plus récent de zéro. Ainsi, l'analyse n'a porté que sur 54 pays.

Résultats

66. Les pays ont été regroupés en trois catégories aux fins d'analyse : les pays qui ont ratifié l'Amendement de Londres et qui ont fourni leurs valeurs de référence et les plus récentes données sur la consommation, les pays qui ont ratifié l'Amendement de Londres et qui n'ont pas fourni suffisamment de données pour l'analyse et les pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres.

Respect de l'échéance pour le méthyle chloroforme

67. Les résultats de l'analyse révèlent ce qui suit concernant le respect de l'échéance de 2003 :

a) Pays qui ont ratifié l'Amendement de Londres

68. Selon les données communiquées sur les niveaux de consommation les plus récents, 47 des 54 pays qui ont ratifié l'Amendement de Londres pourraient déjà être considérés en situation de conformité, à condition que leur niveau de consommation n'augmente pas. Dix-neuf de ces 47 pays ont reçu l'assistance du Fonds Multilatéral pour des activités portant sur le méthyle chloroforme.

69. Les 7 autres pays pourraient ne pas respecter l'échéance en 2003. Ces pays devront éliminer une quantité totale de 381 tonnes PAO pour respecter l'échéance de 2003. Le Bangladesh et la Bosnie-Herzégovine ont reçu l'assistance du Fonds Multilatéral pour les projets d'élimination du méthyle chloroforme. Ces pays, et les quantités à éliminer pour respecter l'échéance de 2003 sont les suivants : Bangladesh (0,03 tonne PAO), Bosnie-Herzégovine (1,45 tonne PAO), Costa Rica (0,042 tonne PAO), Équateur (1,49 tonne PAO), Iran (378,1 tonnes PAO), Îles Marshall (0,002 tonne PAO) et Oman (0,003 tonne PAO).

70. Le Bangladesh possède un projet approuvé pour le secteur des solvants qui devrait lui permettre d'être en situation de conformité. La Bosnie-Herzégovine a reçu un appui financier

pour l'élimination du tétrachlorure de carbone/méthyle chloroforme, et une deuxième tranche est proposée à la 44^e Réunion du Comité Exécutif. Les agences sont en voie de vérifier la nature de la consommation du méthyle chloroforme pour le Costa Rica et l'Équateur. L'Iran est visée par un projet dans les plans d'activités de 2004. Les îles Marshall et l'Oman ont indiqué que les données avaient été transmises par erreur.

b) Pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres

71. Huit des 12 pays visés à l'Article 5 qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres ont un niveau de référence de zéro et une consommation la plus récente de zéro, et un pays n'a pas fourni suffisamment de données pour permettre l'analyse de sa situation au chapitre de la conformité. Parmi les trois pays qui ont communiqué des données, le Cambodge et l'Éthiopie peuvent déjà être considérés en situation de conformité selon les dernières données transmises, à condition que leur niveau de consommation n'augmente pas. Bien que l'ONUDI procède actuellement à la mise en œuvre d'un projet d'élimination des SAO pour ce pays, le pays restant (Albanie) pourrait avoir besoin d'une assistance supplémentaire pour être en situation de conformité.

Respect de l'objectif de réduction de 30 pour cent en 2005

72. En supposant que les plus récentes données sur la consommation n'augmentent pas et que tous les projets approuvés sont mis en œuvre d'ici 2005, les résultats de l'analyse fournissent les indications suivantes concernant la réalisation possible de l'objectif de réduction de 30 pour cent :

- a) Selon les données communiquées et si les projets approuvés sont mis en œuvre, 45 des 54 pays qui ont communiqué des données et ratifié l'Amendement de Londres pourraient respecter l'objectif de réduction de 30 pour cent de 2005.
- b) Les 9 autres pays pourraient avoir besoin d'éliminer des quantités supplémentaires de 387 tonnes PAO d'ici 2005 afin de respecter l'objectif de réduction de 30 pour cent. Trois de ces 9 pays (Bangladesh, Bosnie-Herzégovine et Indonésie) ont reçu l'assistance du Fonds Multilatéral pour des activités pour le méthyle chloroforme. Deux des neuf pays (Indonésie et Iran) font l'objet de projets dans le plan d'activités de 2004. L'approbation et la mise en œuvre opportune de ces projets devraient suffire pour que l'Iran puisse respecter l'objectif de réduction de 30 pour cent. Quatre pays seulement (Bosnie-Herzégovine, Équateur, Indonésie et Iran) doivent éliminer plus d'une tonne pour atteindre l'objectif de réduction de 30 pour cent. Ces pays, et la quantité à éliminer pour atteindre l'objectif d'élimination de 30 pour cent en 2005, sont les suivants : Algérie (0,94 tonne PAO), Bangladesh (0,29 tonne PAO), Bosnie-Herzégovine (1,92 tonnes PAO), Costa Rica (0,047 tonne PAO), Équateur (2,09 tonne PAO), Indonésie (1,41 tonne PAO), Iran (380,73 tonnes PAO), îles Marshall (0,002 tonne PAO) et Oman (0,003 tonne PAO). Des projets pour l'Indonésie sont présentés à la 44^e Réunion du Comité Exécutif.

- c) Trois des neuf pays qui pourraient avoir besoin de mesures supplémentaires pour atteindre l'objectif de réduction de 30 pour cent pour le méthyle chloroforme ne font l'objet d'aucune activité dans les plans d'activités de 2004 : Algérie, Costa Rica et Équateur, tandis que les autres ont reçu un appui financier ou ont indiqué qu'il y a eu erreur dans les données.
- d) Selon les plus récentes données transmises, un des 3 pays qui n'ont pas ratifié l'Amendement de Londres pourrait atteindre l'objectif de réduction de 30 pour cent d'ici 2005.

Observations

73. Certaines mesures immédiates semblent s'avérer nécessaires pour permettre à cinq pays (à l'exception des erreurs de données pour les îles Marshall et l'Oman) de se conformer à l'échéance pour le méthyle chloroforme. Précisons que deux pays (Bangladesh et Bosnie-Herzégovine) ont reçu une assistance qui devrait leur permettre d'être en situation de conformité, et deux pays (Costa Rica et Équateur) ont indiqué que les agences d'exécution étaient en voie de vérifier la nature de la consommation. Les plans d'activités de 2004 prévoient un projet pour l'Iran, mais les données sont toujours en voie d'être vérifiées.

74. En plus des pays à risque de ne pas respecter l'échéance, l'Algérie et l'Indonésie risquent de ne pas réaliser la réduction de 30 pour cent d'ici 2005.

PARTIE II : ACTIVITÉS EN COURS DANS LES PAYS TROUVÉS EN SITUATION DE NON-CONFORMITÉ OU À RISQUE DE NE PAS ÊTRE EN SITUATION DE CONFORMITÉ POUR LE TÉTRACHLORURE DE CARBONE

75. Le Secrétariat et les agences d'exécution ont examiné l'état de la mise en œuvre des projets en cours figurant dans les rapports périodiques des agences d'exécution pour tous les pays reconnus comme étant en situation de non-conformité par la Réunion des Parties lors de la réunion de coordination qui a eu lieu le 13-14 octobre 2004. Un projet de compte rendu de ces discussions a été distribué aux agences afin de recueillir de plus amples commentaires. Ces commentaires ont ensuite été intégrés au texte. La Partie II du présent document présente un court sommaire de cet examen par pays.

76. L'Annexe VI propose un portrait par pays pour tous les pays visés à l'Article 5 déclarés en situation de non-conformité par rapport à l'échéance des mesures de réglementation, et l'Annexe VII fait de même pour les pays visés à l'Article 5 qui pourraient être en situation de non-conformité par rapport aux prochaines mesures de réglementation pour le tétrachlorure de carbone, qui entreront en vigueur en 2005. La Partie II, sauf l'Annexe VII, sera proposée à la 33^e Réunion du Comité d'Application pour examen.

77. Le compte rendu des pays présenté à la Partie II comprend également l'analyse des réponses des pays visés à l'Article 5 aux Décisions 43/3 c) i) et 43/4 d) sur la présentation des projets restants des plans d'activités de 2004 visant les pays à risque de non-conformité et les obstacles à l'atteinte de la conformité.

78. La situation de conformité est évaluée selon la conformité aux mesures visant les substances réglementées mais aussi aux exigences relatives aux données (années de référence, valeurs de référence et données annuelles). La Partie II porte sur la conformité pour les CFC, les halons, le bromure de méthyle, le méthyle chloroforme et les CFC de l'Annexe B-1, en vertu des échéances s'appliquant à la consommation de ces substances. Elle identifie aussi les pays dont les valeurs les plus récentes pour la consommation de tétrachlorure de carbone dépassent les valeurs de référence car ce dépassement représente un risque possible de non-conformité à l'objectif de réduction de 85 pour cent de 2005.

79. Le compte rendu est fondé sur les données les plus récentes communiquées en vertu de l'Article 7, en date du 19 octobre 2004, de même que sur les données sur la mise en œuvre des programmes de pays reçues en date du 20 octobre 2004.

80. Des observations sont fournies pour les pays déclarés en situation de non-conformité par la 32^e Réunion et pour les pays dont les données subséquentes communiquées en vertu de l'Article 7 ou portant sur la mise en œuvre du programme de pays révèlent un risque de non-conformité.

LES CFC

81. Les pays suivants ont rapporté des données récentes supérieures à la valeur de référence pour les CFC : Bosnie-Herzégovine, Guinée-Bissau, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et Yémen. Le Népal a présenté un plan d'action à la 32^e Réunion du Comité d'Application, qui lui permettrait d'utiliser les importations illégales saisies, mais a rapporté une consommation de zéro pour 2002 et 2003.

82. Les consommations au Guatemala (Décision XV/34) et en Libye (Décision XV/36) pour l'année 2003 sont inférieures aux valeurs de référence respectives, et des plans d'action ont été approuvés par la Réunion des Parties. La consommation de la Libye pour l'année 2003 se situe à l'intérieur des limites approuvées dans son accord avec le Comité Exécutif.

83. La consommation en Bosnie-Herzégovine pour l'année 2003 a dépassé sa valeur de référence mais n'a pas dépassé les limites approuvées par les Parties dans son plan d'action et dans son accord avec le Comité Exécutif. La 32^e Réunion du Comité d'Application a recommandé des plans d'action visant à permettre à Saint-Vincent-et-les-Grenadines et au Népal de revenir en situation de conformité. Le PNUE a indiqué que Saint-Vincent-et-les-Grenadines a contracté les services d'un administrateur à plein temps pour son bureau de l'ozone, établi des quotas d'importation pour les CFC et a mené à terme son programme de formation.

84. La Guinée-Bissau et le Népal possèdent des plans de gestion des frigorigènes conformes aux exigences de la Décision 31/48 qui devraient leur permettre de respecter l'échéance de même que les mesures de réglementation de 2005 et de 2007. Le PNUE a indiqué que le programme de pays/plan de gestion des frigorigènes récemment approuvé et qui doit être mis en œuvre par le PNUE et le PNUE contient un plan d'action pour l'élimination des CFC en Guinée-Bissau conforme aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le PNUE a indiqué qu'il aidait le Guinée-Bissau à préparer un plan d'action qui sera présenté à la 33^e Réunion du Comité d'Application.

85. L'obstacle empêchant le Népal d'être en situation de conformité porte sur l'élimination de quantités qui devraient dépasser les limites de consommation actuelles et les futures limites de consommation du Népal aux termes du Protocole. Une demande de mise à jour du plan de gestion des frigorigènes de Saint-Vincent-et-les-Grenadines est présentée à la 44^e Réunion du Comité Exécutif. Le Yémen a indiqué que les données rapportées en vertu de la valeur de référence qu'il cherche à faire modifier représentaient un obstacle à sa conformité. La Bolivie n'a pas rapporté de données pour les CFC pour l'année 2003. Ces données permettraient d'établir si la Bolivie est en situation de conformité par rapport à son plan d'action approuvé par la Réunion des Parties (Décision XV/29).

86. L'Annexe VI contient de l'information par pays concernant la conformité à l'échéance pour les CFC pour la Bolivie, la Guinée-Bissau, le Népal, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et le Yémen.

LES HALONS

87. Les pays suivants ont rapporté des données de consommation récentes supérieures à leur valeur de référence pour les halons : Lesotho, Libye, Pakistan, Somalie et Yémen. Dans ses recommandations, où il prend note du retour du Vietnam à la conformité, le Comité d'Application a pris note que le Vietnam risque un retour à la non-conformité à cause de la demande prévue de halons.

88. Des projets de banque de halons ont été approuvés pour le Lesotho, le Pakistan et le Yémen. Le Lesotho fait partie de la banque de halons de l'est et du sud de l'Afrique mise en œuvre par l'Allemagne. Le Pakistan participe à la banque de halons mise en œuvre par l'ONUDI. Le Yémen fait partie de la banque de halons de l'Asie occidentale mise en œuvre par la France et l'Allemagne. Le Yémen demande une modification de sa valeur de référence pour les halons, les CFC et le bromure de méthyle. Aucun projet sur les halons n'a été proposé pour la Somalie. L'ONUDI a présenté un projet de banque de halons pour la Libye à la 42^e Réunion, mais par la suite, la Libye a demandé que le projet soit retiré.

89. La mise en œuvre du récent projet de banque de halons et du système de permis permettront au Pakistan d'être en situation de conformité. Le PNUE a indiqué que le Pakistan a émis un avis public afin de contrôler les importations de halons, et l'équipe du programme d'aide à la conformité a aidé le pays dans ce processus. Selon le PNUE, le pays a écrit au Secrétariat de l'ozone pour lui faire part de son plan d'action, et le Secrétariat de l'ozone a demandé au Pakistan d'établir des objectifs correspondants à des dates précises pour la consommation de halons au cours des prochaines années. Le PNUE a indiqué que son équipe du Programme d'aide à la conformité assurera le suivi sur la question auprès du Pakistan.

90. Les agences d'exécution et bilatérales impliquées possédant des projets de banque de halons ont été invitées à déterminer les origines des halons expédiés aux pays visés à l'Article 5, compte tenu que la production de halons en 2003 a été de 1 884,5 tonnes de halon 1211, dont 192 tonnes (576 tonnes PAO) et 26 tonnes de halon 1301 (260 tonnes PAO) ont été exportées de Chine en 2003. Les autres quantités de halons vierges en 2003 auraient pu provenir de la République de Corée ou être exportées des Pays-Bas et de la Norvège. La République de Corée n'a pas encore communiqué ses chiffres sur la production de 2003, mais son niveau de

production en 2002 a été de 2 187 tonnes PAO. Les Pays-Bas ont exporté 2 815 tonnes PAO et la Norvège a exporté 13 tonnes PAO enregistrées comme une consommation négative dans les données communiquées en vertu de l'Article 7. Le niveau de production plus les exportations, y compris la production de la République de Corée, a été de 10 668 tonnes PAO, tandis que la consommation la plus récente, comprenant une part de la consommation de 2002 lorsque les données de 2003 n'étaient pas encore connues, a été de 11 143 tonnes, selon les données communiquées en vertu de l'Article 7 au 19 octobre 2004.

91. Les agences ont aussi été invitées à déterminer si les données sur la consommation de halons comprennent des halons recyclés, comme ce fut le cas dans quelques cas apparents de non-conformité dans le passé.

92. L'Annexe I propose de l'information sur la conformité à l'échéance des halons par pays pour le Lesotho, la Libye, le Pakistan, la Somalie et le Yémen.

BROMURE DE MÉTHYLE

93. Les données les plus récentes communiquées par les pays suivants sont supérieures à la valeur de référence pour le bromure de méthyle : Bosnie-Herzégovine, Botswana, Congo, Côte d'Ivoire, Guatemala, Honduras, Liban, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Philippines. La consommation au Botswana en 2002 a été supérieure à la valeur de référence de ce pays, et le pays n'avait pas encore communiqué ses données de 2003 au moment de la rédaction du présent document, de sorte qu'il n'a pas été possible de déterminer sa conformité à son plan d'action en vertu de la Décision XV/31. La consommation de bromure de méthyle en Tunisie a été supérieure à la valeur de référence pour le pays, mais la question de la solution de remplacement pour les dattes des palmiers-dattiers, qui ont une haute teneur en humidité, n'a pas encore été réglée. La consommation de 2003 en Thaïlande a été inférieure à la valeur de référence pour le pays, mais la Thaïlande, tout comme le Liban et les Philippines, a présenté une demande de modification de sa valeur de référence à la Seizième Réunion des Parties.

94. Tous les pays visés à l'Article 5 dont la consommation de bromure de méthyle est supérieure à leur valeur de référence ont signé un accord pour le bromure de méthyle avec le Comité Exécutif. Le Botswana (Décision XV/31), la Bosnie-Herzégovine (Décision XV/30), le Guatemala (Décision XV/34), le Honduras (Décision XV/35) et l'Ouganda (Décision XV/43) ont dépassé leurs valeurs de référence mais se situent néanmoins à l'intérieur des limites des plans d'actions approuvés par les Parties.

95. Précisons que bien que la consommation en Côte d'Ivoire en 2003 ait été supérieure à la valeur de référence pour ce pays, le pays ne peut pas être considéré comme étant en situation de non-conformité car l'Amendement de Copenhague n'est entré en vigueur qu'en 2004.

96. Les agences d'exécution ont été invitées à vérifier les dernières données de consommation communiquées par les pays qui ont dépassé leurs valeurs de référence afin de s'assurer que les données de consommation ne comprennent pas de consommation à des fins sanitaires et préalables à l'expédition.

97. L'Annexe I propose de l'information sur la conformité à l'échéance du bromure de méthyle par pays pour les pays suivants : Botswana, Congo, Côte d'Ivoire, Liban, Papouasie-nouvelle-Guinée, Philippines, Thaïlande et Yémen.

MÉTHYLE CHLOROFORME (TCA)

98. Les pays suivants ont communiqué des données de consommation récentes supérieures à la valeur de référence pour le méthyle chloroforme : Albanie, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Costa Rica, Équateur, Iran, îles Marshall et Oman.

99. Dans leur réponse à la lettre du Secrétariat faisant suite à la Décision 43/4 d), les îles Marshall ont indiqué que les données communiquées en vertu de l'Article 7 pour 2003 ont été communiquées par erreur, car la solution de nettoyage n'était pas du TCA. Le Secrétariat a demandé au PNUE de demander aux îles Marshall d'informer officiellement le Secrétariat de l'ozone et a reçu confirmation de cet avis le 28 octobre 2004.

100. Les destinataires des lettres envoyées pour faire suite à la Décision 43/4 n'ont pas identifié d'obstacles à la conformité comme tels. L'Oman a indiqué que sa consommation était destinée à des fins de laboratoire et d'analyse, et qu'elle était négligeable si on la calculait per capita. L'Équateur a indiqué qu'un système de permis devrait permettre un retour à la conformité. L'Albanie (PNUE/ONUDI), le Bangladesh (PNUD), et la Bosnie-Herzégovine (ONUDI) possèdent des plans d'élimination approuvés qui devraient faciliter le retour à la conformité. La deuxième tranche du plan national d'élimination des SAO de la Bosnie-Herzégovine est présentée à la 44^e Réunion du Comité Exécutif. L'ONUDI prépare actuellement un projet d'élimination du tétrachlorure de carbone/TCA en Iran.

101. Il faut prendre note que bien que la consommation de l'Albanie en 2003 ait été supérieure à sa valeur de référence, le pays n'est pas considéré comme étant en situation de non-conformité par rapport à l'échéance pour le TCA car il n'avait pas encore ratifié l'Amendement de Londres au moment d'écrire ces lignes.

102. Plusieurs pays visés à l'Article 5 ayant une valeur de référence peu élevée peuvent connaître une faible consommation de TCA et de tétrachlorure de carbone à des fins de laboratoire et d'analyse. À titre d'exemple, le Bangladesh a dépassé sa valeur de référence de 20 kilogrammes. Certains pays peuvent se trouver en situation de non-conformité lorsqu'il n'existe pas de solution de remplacement sans SAO. Par la même occasion, les pays non visés à l'Article 5 qui font les mêmes utilisations peuvent demander une exemption. Rappelons que dans le cas des dattes de palmiers-dattiers, dont le taux d'humidité très élevé, les Parties ont décidé de ne pas déclarer les pays en situation de non-conformité lorsqu'ils consomment des SAO pour lesquels il n'existe pas de solution de remplacement.

103. L'Annexe I propose de l'information sur la conformité à l'échéance du méthyle chloroforme par pays pour les pays suivants : Albanie, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Costa Rica, Équateur, Iran, îles Marshall et Oman.

TÉTRACHLORURE DE CARBONE

104. Les pays suivants ont rapporté des données de consommation récentes supérieures aux valeurs de référence pour le tétrachlorure de carbone : Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Ghana, Indonésie, Iran, îles Marshall, Nigeria, Pakistan et Paraguay. Bien qu'il n'existe aucune échéance pour le tétrachlorure de carbone et aucune obligation pour les pays de réduire leur consommation sous la valeur de référence, les pays visés à l'Article 5 dont la consommation est supérieure à la valeur de référence sont considérés comme étant à risque de non-conformité à la réduction de 85 pour cent de la valeur de référence de 2005.

105. Le PNUE a indiqué que les Bahamas ont demandé au Secrétariat de l'ozone de corriger les données de 2003 afin d'indiquer une valeur de zéro tonne PAO pour le tétrachlorure de carbone. Le pays a précisé que le tétrachlorure de carbone importé était destiné à des fins de laboratoire. Les données pour le tétrachlorure de carbone des Bahamas n'avaient pas encore été modifiées en date au 19 octobre 2004 car l'utilisation à des fins de laboratoire doit être rapportée dans les données sur la consommation.

106. Les données relatives à la mise en œuvre du programme de pays de l'Iran pour 2003 (2 169 tonnes PAO) dépassent sa valeur de référence (77 tonnes PAO).

107. Le Bahreïn a répondu à la demande du Comité Exécutif de lui transmettre de l'information en vertu de la Décision 43/4. L'obstacle à la conformité pour le Bahreïn pourrait être une erreur dans les données. L'ensemble de sa consommation de tétrachlorure de carbone en 2003 a été à des fins d'analyse dans 3 laboratoires.

108. Le Bangladesh (PNUD), le Nigeria (ONUDI) et le Pakistan (ONUDI) possèdent des plans d'élimination approuvés par le Comité Exécutif. Un projet est proposé pour le Ghana à la 44^e Réunion du Comité Exécutif. Le Pakistan a indiqué que le système de permis qui entrera en vigueur en novembre 2004, un projet de formation des agents de douane et le projet sur le tétrachlorure de carbone devraient lui permettre d'être en situation de conformité en 2005. Le PNUE a indiqué que son équipe du Programme d'aide à la conformité a aidé ces pays à régler les problèmes entourant le système de permis.

109. Les îles Marshall ont indiqué que le niveau de consommation communiqué est erroné et qu'il devrait être de zéro tonne PAO.

110. Il peut y avoir un problème pour les pays ayant une valeur de référence peu élevée pour le tétrachlorure de carbone et qui utilisent la substance à des fins de laboratoire et d'analyse pour lesquelles il n'existe aucune solution de remplacement sans SAO, comme mentionné précédemment.

111. L'Annexe II propose de l'information par pays, pour tous les projets ci-dessus, pour les pays qui risquent d'être en situation de non-conformité par rapport à la réduction de 85 pour cent du tétrachlorure de carbone en 2005 parce que leurs données de consommation les plus récentes sont supérieures à leur valeur de référence.

DONNÉES

112. La conformité aux exigences de communication des données exige la transmission de données de référence pour 1986 et 1989, afin de permettre l'établissement des valeurs de référence auxquelles s'appliqueront les mesures de réglementation, et les données de consommation annuelle.

Années de référence

113. La Bosnie-Herzégovine n'a communiqué aucune donnée de référence pour aucune substance, mais elle a fourni des données de consommation annuelle et des données pour l'établissement des valeurs de référence. Le PNUE est l'agence d'exécution responsable de la mise en œuvre du projet de renforcement des institutions. L'ONUDI est responsable du plan national d'élimination des SAO.

Année de référence, valeurs de référence et données de consommation annuelle

114. Le Bhoutan, les îles Cook et Nioué n'ont fourni aucune donnée pour les années de référence, les valeurs de référence et la consommation annuelle. Le PNUE est l'agence d'exécution responsable des projets de renforcement des institutions dans ces pays et une demande du Bhoutan est en instance. Le Bhoutan n'a ratifié le Protocole que tout récemment, en octobre 2004. Le PNUE présente un plan de gestion des frigorigènes pour les îles Cook à la 44^e Réunion du Comité Exécutif.

Données de consommation annuelle

115. Le tableau ci-dessus résume les données manquantes et précise le nom de l'agence responsable du renforcement des institutions.

Pays	CFC	Halons	Bromure de méthyle	TCA	Tétrachlorure de carbone	AnnexeC	Agence du renforcement des institutions
Grenade	1999	1999					PNUE
Micronésie	2001, 2002 et 2003	2001, 2002 et 2003				2002 et 2003	PNUE

116. Les données transmises par l'Indonésie en vertu de l'Article 7 en date du 19 octobre 2004 ne comprenaient pas les données sur la consommation de substances du groupe I de l'Annexe C, mais le PNUD a remis une lettre d'accompagnement du gouvernement qui précise les données sur le HCFC pour les années 1999 et 2000.

117. Le projet de préparation de la mise à jour du plan de gestion des frigorigènes et le projet de renforcement des institutions de Grenade ne sont pas proposés à la 44^e Réunion, comme prévoyait le faire le PNUE. Le PNUE a indiqué qu'il a fourni de l'assistance à Grenade pour la communication des données mais en raison des dommages causés au Bureau national de l'ozone

par l'ouragan Ivan en septembre 2004, il n'existe aucun Bureau national de l'ozone en état de fonctionner au moment d'écrire ces lignes. Le PNUE devait aider à la communication des données requises dans le cadre d'une activité d'assistance spéciale du Programme d'aide à la conformité, mais Grenade n'a pas fourni les données manquantes pour les CFC pour 1999.

118. La Micronésie est incluse dans la stratégie des pays insulaires du Pacifique du PNUE. Ces projets devraient faciliter la transmission de données.

Données de 2003

119. Les pays suivants n'ont pas transmis de données en vertu de l'Article 7 pour l'année 2003, en date du 19 octobre 2004 : Bolivie, Botswana, Brunei Darussalam, Chili, Fidji, Gambie, Inde, Iran, Kiribati, Lesotho, Liberia, Myanmar, Nauru, Nicaragua, Pérou, îles Salomon et Tuvalu.

120. Brunei Darussalam, Iran et Nicaragua ont communiqué des données de 2003 sur la mise en œuvre de leur programme de pays. Ces données révèlent que les niveaux de consommation au Brunei Darussalam et au Nicaragua sont inférieurs à leurs données de référence. Cependant, dans le cas de l'Iran, les données sur la mise en œuvre du programme de pays révèlent que le niveau de consommation de 2003 a dépassé ses valeurs de référence pour le TCA et le tétrachlorure de carbone. Le PNUD a indiqué que les données communiquées en vertu de l'Article 7 par l'Inde venaient d'être examinées et qu'elles avaient reçu l'aval du comité de direction, et qu'elles devraient être communiquées au Secrétariat de l'ozone avant la fin du mois d'octobre 2004.

Sommaire de l'appui du Fonds Multilatéral aux pays visés à l'Article 5 qui pourraient être en situation de non-conformité

121. Le tableau suivant présente les données pour les pays visés à l'Article 5 qui figurent à l'Annexe VI du présent document. Le tableau précise les montants approuvés et décaissés par le Comité Exécutif, par substance et pour l'ensemble des substances. Il précise également les quantités de SAO approuvées pour l'élimination et les quantités éliminées par substance.

Pays	Montant net approuvé *	Montant net décaissé *	Élimination approuvée	Quantité PAO éliminée	Nombre de projets approuvés
Albanie	543 189	86 295	23,30	0,00	10
Angola	1 095 829	177 147	103,00		3
Bahamas	701 820	338 342	30,60	31,00	10
Bangladesh	1 712 802	1 068 690	172,20	124,00	20
Bolivie	1 846 302	809 912	40,00	14,00	24
Bosnie-Herzégovine	2 596 233	757 977	125,90	0	18
Botswana	516 513	383 960	1,50	0,00	8
Congo	689 013	501 974	22,10	19,00	11
Costa Rica	7 333 578	3 012 321	385,10	58,00	33
Côte d'Ivoire	2 392 153	730 377	191,20	139,90	19
Equateur	4 972 992	3 087 700	480,30	284,51	30
Guinée-Bissau	669 593	31 075	0,00	0,00	8
Iran	56 525 730	41 646 819	5 529,30	4 016,39	164
Liban	10 553 380	7 587 437	1 120,10	613,36	53
Lesotho	311 332	216 832	4,20	4,00	8
Libye	4 382 737	1 502 809	367,40	0,00	21
Îles Marshall	117 620	56 428	0,00	0,00	4
Népal	453 636	321 195	6,00	6,00	12
Oman	808 610	302 445	13,00	0,00	9
Pakistan	18 492 150	10 100 609	1 722,70	813,82	55
Papouasie-Nouvelle-Guinée	749 307	231 489	30,80	0,00	5
Philippines	25 484 549	19 966 592	1 834,60	1 638,06	65
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	166 019	92 424	0,00	0,00	5
Somalie	110 750	37 432	0,00	0,00	3
Thaïlande	52 285 242	35 995 227	5 535,70	3 833,68	135
Vietnam	4 454 443	3 898 682	336,20	266,00	40
Yémen	3 731 027	2 384 161	421,80	13,40	20

* Comprenant les coûts d'appui

** Ne comprend pas les fonds pour les projets régionaux

PARTIE III : DONNÉES SUR LA CONSOMMATION DE SAO PAR SECTEUR DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE PAYS

122. Les pays visés à l'Article 5 doivent remettre chaque année au Comité Exécutif les données sur la consommation de SAO par secteur, en vertu des Décisions des 11^e, 13^e, 22^e, 28^e, 29^e et 30^e Réunions du Comité Exécutif.

123. Le Secrétariat a été saisi de rapports de 97 pays sur la mise en œuvre de programmes de pays en 2003, au 26 octobre 2004. Le Secrétariat a compilé les données contenues dans ces rapports selon le modèle en vigueur, et a présenté des données provenant de rapports précédents pour les pays qui n'avaient pas communiqué de données pour 2003. Par conséquent, les données relatives aux 115 pays visés à l'Article 5 comprennent également 14 rapports de 2002, 3 rapports de 2001 et un rapport de 1999.

124. Les données sont disponibles en fichier Excel XP sur le site Web du Secrétariat du Fonds à www.unmfs.org.

125. Bien que la consommation ait été consignée lors d'années différentes et qu'elle ne corresponde pas nécessairement aux données communiquées en vertu de l'Article 7 du Protocole

de Montréal, les données offrent néanmoins l'évaluation sectorielle la plus récente par pays et à l'échelle mondiale. Ces données devraient aider les pays visés à l'Article 5 et le Comité Exécutif à évaluer ce qui reste à éliminer, par secteur.

126. Le Tableau 2 indique la consommation restante de SAO à éliminer par secteur, après avoir tenu compte des projets approuvés mais non mis en œuvre. Il indique aussi la consommation totale, l'élimination associée aux projets approuvés mais non mis en œuvre et le pourcentage par secteur de la quantité résiduelle à éliminer.

Tableau 2

CONSOMMATION RESTANTE TOTALE DE SAO PAR SECTEUR

Secteur	Consommation totale	Pourcentage de la consommation totale	Total approuvé mais non mis en œuvre	Reste	Pourcentage du reste par rapport au total
Aérosols	3 138,93	2,7 %	1 508,20	1 630,73	52,0 %
Mousses	21 080,40	18,0 %	11 993,51	9 086,89	43,1 %
Solvants	14 812,87	12,7 %	3 004,10	11 808,77	79,7 %
Réfrigération	40 643,09	34,7 %	8 808,90	31 834,19	78,3 %
Halons	7 035,18	6,0 %	4 855,40	2 179,78	31,0 %
Fumigènes	6 495,73	5,5 %	2 662,27	3 833,46	59,0 %
Agents de transformation	23 263,75	19,9 %	662,60	22 601,15	97,2 %
Tabac	620,00	0,5 %	200,00	420,00	67,7 %
Stérilisants	0,00	0,0 %	34,30	-34,30	S.o.
Total	117 089,95	100,0 %	33 729,28	83 360,67	71,2 %

127. L'élimination totale approuvée mais non mise en œuvre indiquée dans le Tableau 2 ne comprend pas l'élimination approuvée en principe dans les accords pluriannuels ni les éliminations qui devraient découler des plans de gestion des frigorigènes et des banques de halons. En plus de l'élimination déjà approuvée, le Comité Exécutif a approuvé en principe des projets nationaux d'élimination et des projets d'élimination sectoriels pour lesquels des tranches annuelles sont décaissées lors de la réalisation des réductions prévues. L'élimination associée à de futures tranches visera une part importante de la quantité restante identifiée dans le Tableau 2. De plus, les plans de gestion des frigorigènes pour les pays à faible volume de consommation représentent toute la consommation de référence de ces pays, sauf 15 pour cent, mais les données des projets approuvés mais non mis en œuvre ne tiennent pas compte de toutes ces quantités. En outre, l'élimination approuvée mais non mise en œuvre indiquée dans le Tableau 2 ne comprend pas une part de la consommation de halons pour les pays qui font déjà partie d'une banque de halons. Le Tableau 3 indique donc la consommation restante pour les substances qui n'ont pas encore été abordées par le Comité Exécutif, après avoir tenu compte des accords pluriannuels, des plans de gestion des frigorigènes des pays à faible volume de consommation et des banques de halons.

Tableau 3

**CONSOMMATION RESTANTE TOTALE DE SAO PAR SUBSTANCE, SELON LES
DONNÉES DE PROGRAMME DE PAYS, APRÈS AVOIR TENU COMPTE DES
APPROBATIONS EN PRINCIPE DES PLANS DE GESTION DES FRIGORIGÈNES
DES PAYS À FAIBLE VOLUME DE CONSOMMATION ET DES BANQUES DE
HALONS**

(tonnes PAO)

Produit chimique	Total
CFC	14 246,3
Tétrachlorure de carbone	2 686,3
Halons	580,4
Bromure de méthyle	5 114,5
TCA	428,0
Total	23 055,6

128. Rappelons que l'évaluation présentée à la 43^e Réunion indiquait que selon les dernières données sur les programmes de pays, il restait 18 2195 tonnes PAO à éliminer en tenant compte des projets approuvés mais non mis à jour.

129. L'augmentation de la consommation de CFC s'explique par une quantité supplémentaire de 2 500 tonnes pour la Chine, la République Démocratique du Congo, le Pakistan et l'Égypte. La consommation de 2003 a été inférieure à la consommation de 2002 dans tous ces cas. L'augmentation est attribuable à une réduction globale de la consommation inférieure à la quantité éliminée en raison de projets achevés qui étaient classés « projets approuvés mais non mis en œuvre » en 2002. Quant à la Chine, bien que sa consommation ait diminué d'environ 8 000 tonnes, la quantité visée par les « projets approuvés mais non mis en œuvre » a réduit d'environ 10 000 tonnes, ce qui donne l'impression qu'il y a eu augmentation, même si la consommation réelle a diminué. L'élimination associée aux projets achevés n'a donc pas donné lieu à une réduction nationale équivalente de la consommation. Il en va de même au Pakistan et en Égypte. Quant à la République Démocratique du Congo, l'hypothèse voulant que la République Démocratique du Congo possède un plan d'élimination totale et que la consommation a été de zéro à la dernière réunion, au lieu de 293, est erronée.

130. L'augmentation dans la consommation de halons est largement due au fait que la consommation de halons en Libye est passée de 36,18 tonnes PAO en 2002 à 532,74 tonnes PAO en 2003, soit une augmentation de 496,56 tonnes.

131. L'augmentation de la consommation de bromure de méthyle est attribuable au recalcul des quantités restantes pour les pays qui ont accepté de respecter les mesures de réglementation de 2005, qui exigent une réduction de 20 pour cent de la valeur de référence. La quantité recalculée est de 1 528 tonnes PAO de plus que la quantité prévue à la 43^e Réunion. Cette différence vient de l'hypothèse voulant que la consommation restante sera égale à 80 pour cent de la valeur de référence. Cette situation donne aux pays la possibilité d'augmenter leur consommation jusqu'au niveau des 80 pour cent.

132. Les augmentations dans la consommation de tétrachlorure de carbone et de TCA sont largement attribuables à l'augmentation de la consommation en Iran. La consommation de tétrachlorure de carbone de l'Iran est passée de 44 tonnes PAO en 2002 à 2 169 tonnes PAO en 2003, et sa consommation de TCA est passée de 6 tonnes PAO en 2002 à 386,8 tonnes PAO en 2003, une augmentation de 380,8 tonnes PAO.

Recommandations

Le Comité Exécutif pourrait souhaiter :

1. Prendre note du rapport sur la Situation/perspectives de conformité aux mesures de réglementation initiales et intermédiaires du Protocole de Montréal dans les pays visés à l'Article 5 contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/6.
2. Demander aux agences bilatérales et d'exécution d'inclure les activités d'élimination, s'il y a lieu, dans la consommation admissible indiquée dans leurs plans d'activités de 2005-2007 pour les pays suivants :
 - a) Pour les CFC : Saint-Vincent-et-les-Grenadines (mise à jour du plan de gestion des frigorigènes)
 - b) Pour les halons : Libye et Somalie (lorsque les conditions semblent propices à un fonctionnement durable)
 - c) Pour le bromure de méthyle : Papouasie-Nouvelle-Guinée
 - d) Pour le méthyle chloroforme : Costa Rica et Équateur
 - e) Pour le tétrachlorure de carbone : Bahreïn, Barbade, Ghana, Indonésie, Iran et Paraguay

Annex I

CFC ANALYSIS

Column Number	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
			Year	Source	CFC baseline (1995-1997)	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	50% CFC reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 50% CFC reduction	RMP approved	RMP for LVCs to meet 85% CFC Reduction
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.50	(2)-(4)	(9)-(8)		
Countries that appear to be in compliance																
Albania	EUR	LVC	2003	A7	40.75	34.98	0.00	21.00	100% by 2004	0.00		20.38	13.98	-6.40	No	Yes*
Algeria	AFR	Non-LVC	2003	A7	2,119.53	1,761.80	0.00	566.80	100% by 2005	0.00	222.10	1,059.77	1,195.00	135.23	Yes	No
Angola	AFR	LVC	2003	A7	114.82	104.20	0.00	103.00	100% by 2008	0.00		57.41	1.20	-56.21	Yes	Yes
Antigua and Barbuda	LAC	LVC	2003	A7	10.70	1.49	0.00	0.00	N/A	0.00	9.00	5.35	1.49	-3.86	Yes	No
Argentina	LAC	Non-LVC	2003	A7	4,697.25	2,255.20	0.00	418.80	100% by 2009	0.00	878.40	2,348.62	1,836.40	-512.22	No	Yes*
Bahamas	LAC	LVC	2003	A7	64.87	24.65	0.00	0.00	N/A	0.00	23.60	32.44	24.65	-7.79	Yes	Yes*
Bahrain	ASP	LVC	2003	A7	135.44	85.80	0.00	17.00	100% by 2004	0.00	42.50	67.72	68.80	1.08	Yes	No
Bangladesh	ASP	Non-LVC	2003	A7	581.59	333.00	0.00	48.60	100% by 2005	0.00	46.70	290.80	284.40	-6.40	Yes	Yes*
Barbados	LAC	LVC	2003	A7	21.53	8.56	0.00	3.20	100% by 2006	0.00	7.30	10.76	5.36	-5.40	Yes	Yes
Belize	LAC	LVC	2003	A7	24.38	15.05	0.00	0.00	N/A	0.00	6.70	12.19	15.05	2.86	Yes	No
Benin	AFR	LVC	2003	A7	59.94	17.32	0.00	0.00	N/A	0.00		29.97	17.32	-12.65	Yes	Yes
Bolivia	LAC	LVC	2002	A7	75.67	65.48	0.00	24.70	100% by 2007	0.00	5.80	37.83	40.78	2.94	Yes	Yes
Botswana	AFR	LVC	2002	A7	6.85	3.55	0.00	1.50	100% by 2004	0.00	1.10	3.42	2.05	-1.37	Yes	No
Brazil	LAC	Non-LVC	2003	A7	10,525.78	3,224.28	0.00	1,253.70	100% by 2006	0.00	1,009.40	5,262.89	1,970.58	-3,292.32	No	Yes*
Brunei Darussaleem	ASP	LVC	2003	CP	78.24	66.87	0.00	0.00	N/A	0.00	10.00	39.12	66.87	27.75	No	No
Burkina Faso	AFR	LVC	2003	A7	36.27	13.20	0.00	3.00	100% by 2006	0.00		18.13	10.20	-7.93	Yes	Yes
Burundi	AFR	LVC	2003	A7	58.96	9.16	0.00	0.00	N/A	0.00		29.48	9.16	-20.32	Yes	Yes
Cambodia	ASP	LVC	2003	A7	94.23	86.68	0.00	20.00	100% by 2007	0.00		47.11	66.68	19.56	Yes	Yes
Cameroon	AFR	LVC	2003	A7	256.89	220.50	0.00	112.60	100% by 2007	0.00	80.00	128.45	107.90	-20.55	Yes	Yes
Cape Verde	AFR	LVC	2003	A7	2.26	1.76	0.00	0.00	N/A	0.00	5.30	1.13	1.76	0.63	No	No

Annex I

Column Number	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
			Year	Source	CFC baseline (1995-1997)	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	50% CFC reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 50% CFC reduction	RMP approved	RMP for LVCs to meet 85% CFC Reduction
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.50	(2)-(4)	(9)-(8)		
Central African Republic	AFR	LVC	2003	A7	11.25	4.10	0.00	0.00	N/A	0.00		5.63	4.10	-1.52	Yes	Yes
Chad	AFR	LVC	2003	A7	34.56	22.78	0.00	6.00	100% by 2006	0.00		17.28	16.78	-0.50	Yes	Yes
Chile	LAC	Non-LVC	2002	A7	828.73	370.19	0.00	487.50	100% by 2005	0.00	31.00	414.36	-117.31	-531.67	Yes	No
China	ASP	Non-LVC	2003	A7	57,818.73	22,808.85	0.00	10,163.50	100% by 2007	0.00	2,947.80	28,909.37	12,645.35	-	No	No
Colombia	LAC	Non-LVC	2003	A7	2,208.19	1,058.11	0.00	411.40	100% by 2005	0.00	22.80	1,104.10	646.71	-457.38	No	Yes*
Comoros	AFR	LVC	2003	A7	2.50	1.15	0.00	0.00	N/A	0.00		1.25	1.15	-0.10	Yes	Yes
Congo	AFR	LVC	2003	A7	11.85	7.05	0.00	2.90	100% by 2006	0.00		5.93	4.15	-1.78	Yes	Yes
Congo, DR	AFR	Non-LVC	2003	A7	665.65	566.94	0.00	273.10	100% by 2006	0.00	7.80	332.83	293.84	-38.99	Yes	No
Costa Rica	LAC	LVC	2003	A7	250.18	142.50	0.00	82.50	100% by 2006	0.00		125.09	60.00	-65.09	Yes	Yes
Cote D'Ivoire	AFR	LVC	2003	A7	294.19	93.40	0.00	42.80	100% by 2006	0.00	30.00	147.10	50.60	-96.50	Yes	Yes
Croatia	EUR	LVC	2003	A7	219.32	88.70	0.00	50.00	100% by 2004	0.00	16.50	109.66	38.70	-70.96	Yes	Yes*
Cuba	LAC	Non-LVC	2003	A7	625.13	481.04	0.00	143.60	100% by 2006	0.00	107.00	312.57	337.44	24.87	Yes	Yes*
Djibouti	AFR	LVC	2003	A7	21.02	12.12	0.00	5.70	100% by 2004	0.00		10.51	6.42	-4.09	Yes	Yes
Dominica	LAC	LVC	2003	A7	1.48	1.44	0.00	0.00	N/A	0.00		0.74	1.44	0.70	Yes	No
Dominican Republic	LAC	Non-LVC	2003	A7	539.84	266.49	0.00	17.90	100% by 2005	0.00	280.00	269.92	248.59	-21.33	Yes	No
Ecuador	LAC	LVC	2003	A7	301.42	256.26	0.00	11.00	100% by 2004	0.00		150.71	245.26	94.55	No	Yes*
Egypt	AFR	Non-LVC	2003	A7	1,668.00	1,102.24	0.00	118.90	100% by 2005	0.00	109.30	834.00	983.34	149.34	Yes	No
El Salvador	LAC	LVC	2003	A7	306.56	97.48	0.00	56.50	100% by 2008	0.00	33.90	153.28	40.98	-112.30	Yes	Yes
Ethiopia	AFR	LVC	2003	A7	33.84	28.00	0.00	0.00	N/A	0.00	23.30	16.92	28.00	11.08	Yes	No
Fiji	ASP	LVC	2002	A7	33.40	0.00	0.00	5.20	100% by 2003	0.00	7.00	16.70	-5.20	-21.90	Yes	No
Gabon	AFR	LVC	2003	A7	10.27	5.00	0.00	2.20	100% by 2006	0.00		5.14	2.80	-2.34	Yes	Yes
Gambia	AFR	LVC	2002	A7	23.78	4.66	0.00	0.00	N/A	0.00		11.89	4.66	-7.23	Yes	Yes
Georgia	EUR	LVC	2003	A7	22.48	12.60	0.00	0.50	100% by 2005	0.00		11.24	12.10	0.86	Yes	Yes
Ghana	AFR	LVC	2003	A7	35.81	31.98	0.00	3.00	100% by 2006	0.00		17.91	28.98	11.08	Yes	Yes
Grenada	LAC	LVC	2003	A7	5.97	2.09	0.00	0.00	N/A	0.00		2.99	2.09	-0.89	Yes	No

Column Number	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
			Year	Source	CFC baseline (1995-1997)	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	50% CFC reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 50% CFC reduction	RMP approved	RMP for LVCs to meet 85% CFC Reduction
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.50	(2)-(4)	(9)-(8)		
Guatemala	LAC	LVC	2003	A7	224.65	147.07	0.00	0.00	N/A	0.00		112.32	147.07	34.75	Yes	Yes
Guinea	AFR	LVC	2003	A7	42.41	25.91	0.00	0.00	N/A	0.00		21.21	25.91	4.71	Yes	No
Guyana	LAC	LVC	2003	A7	53.22	10.44	0.00	0.00	N/A	0.00		26.61	10.44	-16.16	Yes	Yes
Haiti	LAC	LVC	2003	A7	168.95	115.91	0.00	14.00	100% by 2006	0.00		84.48	101.91	17.44	Yes	Yes
Honduras	LAC	LVC	2003	A7	331.64	219.09	0.00	0.00	N/A	0.00	35.80	165.82	219.09	53.27	Yes	No
India	ASP	Non-LVC	2002	A7	6,681.05	3,917.73	0.00	2,355.60	100% by 2005	0.00	433.40	3,340.52	1,562.13	-1,778.39	No	Yes*
Indonesia	ASP	Non-LVC	2003	A7	8,332.67	4,829.33	0.00	2,990.50	100% by 2005	0.00	858.90	4,166.33	1,838.83	-2,327.50	No	No
Iran	ASP	Non-LVC	2003	CP	4,571.67	4,088.80	0.00	1,479.20	100% by 2005	0.00	565.70	2,285.83	2,609.60	323.77	No	Yes*
Jamaica	LAC	LVC	2003	A7	93.23	16.20	0.00	59.50	100% by 2006	0.00		46.61	-43.30	-89.91	Yes	Yes*
Jordan	ASP	Non-LVC	2003	A7	673.27	74.40	0.00	311.80	100% by 2009	0.00		336.63	-237.40	-574.03	Yes	Yes*
Kenya	AFR	LVC	2003	A7	239.46	168.59	0.00	8.50	100% by 2004	0.00	104.00	119.73	160.09	40.36	Yes	No
Kiribati	ASP	LVC	2002	A7	0.70	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.35	0.00	-0.35	Yes	Yes*
Korea DPR	ASP	Non-LVC	2003	A7	441.67	265.40	0.00	66.20	100% by 2005	0.00	56.00	220.83	199.20	-21.63	Yes	No
Kuwait	ASP	Non-LVC	2003	A7	480.42	247.40	0.00	64.00	100% by 2005	0.00		240.21	183.40	-56.81	Yes	Yes
Kyrgyzstan	ASP	LVC	2003	A7	72.85	33.00	0.00	2.50	100% by 2007	0.00		36.42	30.50	-5.92	Yes	Yes
Lao People's Democratic Republic	ASP	LVC	2003	A7	43.25	35.27	0.00	16.30	100% by 2004	0.00	16.00	21.63	18.97	-2.66	Yes	Yes
Lebanon	ASP	Non-LVC	2003	A7	725.51	480.15	0.00	251.80	100% by 2004	0.00	118.80	362.75	228.35	-134.40	No	No
Lesotho	AFR	LVC	2002	A7	5.13	1.60	0.00	0.60	100% by 2004	0.00	0.70	2.57	1.00	-1.57	Yes	Yes*
Liberia	AFR	LVC	2002	A7	56.09	32.84	0.00	31.60	100% by 2006	0.00		28.04	1.24	-26.80	Yes	Yes
Libya	AFR	Non-LVC	2003	A7	716.71	704.05	0.00	367.40	100% by 2005	0.00		358.36	336.65	-21.71	No	Yes*
Macedonia	EUR	Non-LVC	2003	A7	519.70	49.34	0.00	25.00	100% by 2004	0.00		259.85	24.34	-235.51	Yes	No
Madagascar	AFR	LVC	2003	A7	47.89	7.16	0.00	12.00	100% by 2004	0.00		23.94	-4.84	-28.78	Yes	No
Malawi	AFR	LVC	2003	A7	57.67	18.71	0.00	33.00	100% by 2004	0.00	7.60	28.83	-14.29	-43.12	Yes	Yes

Annex I

Column Number	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
			Year	Source	CFC baseline (1995-1997)	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	50% CFC reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 50% CFC reduction	RMP approved	RMP for LVCs to meet 85% CFC Reduction
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.50	(2)-(4)	(9)-(8)		
Malaysia	ASP	Non-LVC	2003	A7	3,271.06	1,174.40	0.00	340.10	100% by 2004	0.00	303.20	1,635.53	834.30	-801.23	No	Yes*
Maldives	ASP	LVC	2003	A7	4.57	0.00	0.00	3.50	100% by 2005	0.00		2.28	-3.50	-5.78	Yes	Yes
Mali	AFR	LVC	2003	A7	108.07	26.00	0.00	0.00	N/A	0.00		54.04	26.00	-28.04	Yes	Yes
Marshall Islands	ASP	LVC	2003	A7	1.16	0.17	0.00	0.00	N/A	0.00		0.58	0.17	-0.41	Yes	Yes*
Mauritania	AFR	LVC	2003	A7	15.69	14.32	0.00	5.20	100% by 2006	0.00		7.84	9.12	1.28	Yes	Yes
Mauritius	AFR	LVC	2003	A7	29.10	4.02	0.00	10.00	100% by 2004	0.00	1.20	14.55	-5.98	-20.53	Yes	Yes*
Mexico	LAC	Non-LVC	2003	A7	4,624.88	1,983.15	0.00	374.20	100% by 2006	0.00	945.00	2,312.44	1,608.95	-703.49	No	Yes*
Micronesia	ASP	LVC	2000	A7	1.22	1.04	0.00	0.00	N/A	0.00		0.61	1.04	0.43	Yes	Yes*
Moldova	EUR	LVC	2003	A7	73.31	18.90	0.00	0.00	N/A	0.00	14.10	36.66	18.90	-17.76	Yes	No
Mongolia	ASP	LVC	2003	A7	10.62	5.74	0.00	5.60	100% by 2005	0.00		5.31	0.14	-5.17	Yes	Yes
Morocco	AFR	Non-LVC	2003	A7	802.27	474.84	0.00	138.20	100% by 2006	0.00	73.60	401.13	336.64	-64.49	No	Yes*
Mozambique	AFR	LVC	2003	A7	18.22	1.70	0.00	0.00	N/A	0.00	10.20	9.11	1.70	-7.41	Yes	No
Myanmar	ASP	LVC	2002	A7	54.28	43.52	0.00	0.00	N/A	0.00	16.30	27.14	43.52	16.38	No	No
Namibia	AFR	LVC	2003	A7	21.85	17.20	0.00	10.50	100% by 2005	0.00		10.93	6.70	-4.23	Yes	Yes*
Nepal	ASP	LVC	2003	A7	27.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00	7.30	13.50	0.00	-13.50	Yes	No
Nicaragua	LAC	LVC	2003	CP	82.81	29.85	0.00	12.80	100% by 2004	0.00	24.00	41.40	17.05	-24.35	Yes	No
Niger	AFR	LVC	2003	A7	32.02	24.54	0.00	0.00	N/A	0.00		16.01	24.54	8.53	Yes	Yes
Nigeria	AFR	Non-LVC	2003	A7	3,649.95	2,662.40	0.00	1,079.60	100% by 2005	0.00	407.00	1,824.98	1,582.80	-242.18	No	Yes*
Oman	ASP	LVC	2003	A7	248.44	134.49	0.00	13.00	100% by 2005	0.00		124.22	121.49	-2.73	Yes	Yes
Pakistan	ASP	Non-LVC	2003	A7	1,679.43	1,124.00	0.00	705.31	100% by 2007	0.00	445.80	839.72	418.69	-421.03	Yes	No
Palau	ASP	LVC	2003	A7	1.62	0.97	0.00	0.00	N/A	0.00		0.81	0.97	0.16	Yes	Yes*
Panama	LAC	Non-LVC	2003	A7	384.16	168.46	0.00	12.40	100% by 2004	0.00	95.60	192.08	156.06	-36.02	Yes	No
Papua New Guinea	ASP	LVC	2003	A7	36.26	22.66	0.00	30.80	100% by 2005	0.00		18.13	-8.14	-26.27	No	Yes*
Paraguay	LAC	LVC	2003	A7	210.56	91.80	0.00	9.10	100% by 2005	0.00		105.28	82.70	-22.58	Yes	Yes
Peru	LAC	LVC	2002	A7	289.53	196.53	0.00	33.80	100% by 2005	0.00	23.60	144.76	162.73	17.96	Yes	Yes

Column Number Country	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
			Year	Source	CFC baseline (1995-1997)	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	50% CFC reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 50% CFC reduction	RMP approved	RMP for LVCs to meet 85% CFC Reduction
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.50	(2)-(4)	(9)-(8)		
Philippines	ASP	Non-LVC	2003	A7	3,055.85	1,422.39	0.00	172.50	100% by 2005	0.00	384.80	1,527.93	1,249.89	-278.04	No	Yes*
Qatar	ASP	LVC	2003	A7	101.43	95.10	0.00	13.00	100% by 2005	0.00		50.71	82.10	31.39	Yes	Yes
Romania	EUR	Non-LVC	2003	A7	675.76	362.07	0.00	0.00	N/A	0.00	75.00	337.88	362.07	24.19	Yes	No
Rwanda	AFR	LVC	2003	A7	30.36	30.10	0.00	3.30	100% by 2006	0.00		15.18	26.80	11.62	Yes	Yes
Saint Kitts and Nevis	LAC	LVC	2003	A7	3.69	2.78	0.00	2.00	100% by 2004	0.00		1.85	0.78	-1.07	Yes	No
Saint Lucia	LAC	LVC	2003	A7	8.29	2.52	0.00	0.00	N/A	0.00		4.15	2.52	-1.63	Yes	Yes
Samoa	ASP	LVC	2003	A7	4.46	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		2.23	0.00	-2.23	Yes	Yes
Sao Tome and Principe	AFR	LVC	2003	A7	4.71	4.56	0.00	0.00	N/A	0.00	18.20	2.36	4.56	2.20	No	No
Senegal	AFR	LVC	2003	A7	155.83	51.00	0.00	0.00	N/A	0.00		77.92	51.00	-26.92	Yes	Yes
Serbia and Montenegro	EUR	Non-LVC	2003	A7	849.21	412.04	0.00	219.20	100% by 2005	0.00	68.30	424.61	192.84	-231.77	No	Yes*
Seychelles	AFR	LVC	2003	A7	2.85	0.57	0.00	0.00	N/A	0.00		1.42	0.57	-0.85	Yes	Yes
Sierra Leone	AFR	LVC	2003	A7	78.55	66.32	0.00	13.90	100% by 2008	0.00		39.28	52.42	13.15	Yes	Yes
Solomon Islands	ASP	LVC	2002	A7	2.04	0.48	0.00	0.00	N/A	0.00		1.02	0.48	-0.55	Yes	Yes*
Somalia	AFR	LVC	2003	A7	241.37	108.22	0.00	0.00	N/A	0.00	25.10	120.68	108.22	-12.46	No	No
Sri Lanka	ASP	Non-LVC	2003	A7	445.61	179.87	0.00	27.20	100% by 2006	0.00	75.00	222.80	152.67	-70.13	Yes	Yes*
Sudan	AFR	Non-LVC	2003	A7	456.83	216.00	0.00	62.10	100% by 2006	0.00	106.10	228.42	153.90	-74.52	Yes	No
Suriname	LAC	LVC	2003	A7	41.31	12.30	0.00	0.00	N/A	0.00	14.50	20.66	12.30	-8.36	Yes	Yes
Swaziland	AFR	LVC	2003	A7	24.59	1.90	0.00	0.00	N/A	0.00		12.29	1.90	-10.39	Yes	Yes
Syria	ASP	Non-LVC	2003	A7	2,224.65	1,124.58	0.00	614.30	100% by 2006	0.00		1,112.32	510.28	-602.04	Yes	No
Tanzania	AFR	LVC	2003	A7	253.86	148.20	0.00	11.70	100% by 2005	0.00	80.50	126.93	136.50	9.57	Yes	No
Thailand	ASP	Non-LVC	2003	A7	6,082.07	1,857.01	0.00	1,077.30	100% by 2005	0.00	277.50	3,041.03	779.71	-2,261.32	No	Yes*
Togo	AFR	LVC	2003	A7	39.77	33.70	0.00	13.30	100% by 2006	0.00		19.88	20.40	0.52	Yes	Yes
Tonga	ASP	LVC	2003	A7	1.32	0.32	0.00	0.00	N/A	0.00		0.66	0.32	-0.34	Yes	Yes*
Trinidad and Tobago	LAC	LVC	2003	A7	120.01	62.52	0.00	60.90	100% by 2006	0.00		60.01	1.62	-58.39	Yes	Yes*

Column Number Country	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
			Year	Source	CFC baseline (1995-1997)	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	50% CFC reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 50% CFC reduction	RMP approved	RMP for LVCs to meet 85% CFC Reduction
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.50	(2)-(4)	(9)-(8)		
Tunisia	AFR	Non-LVC	2003	A7	870.07	362.50	0.00	295.40	100% by 2005	0.00	12.00	435.03	67.10	-367.93	No	No
Turkey	EUR	Non-LVC	2003	A7	3,805.73	438.93	0.00	313.00	100% by 2004	0.00	102.90	1,902.87	125.93	-1,776.94	No	Yes*
Tuvalu	ASP	LVC	2002	A7	0.33	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.16	0.00	-0.16	Yes	Yes*
Uganda	AFR	LVC	2003	A7	12.84	4.05	0.00	0.00	N/A	0.00	10.90	6.42	4.05	-2.37	Yes	No
Uruguay	LAC	LVC	2003	A7	199.06	111.38	0.00	16.00	100% by 2007	0.00	10.00	99.53	95.38	-4.15	Yes	Yes
Vanuatu	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes	Yes*
Venezuela	LAC	Non-LVC	2003	A7	3,322.42	1,313.49	0.00	235.00	100% by 2006	0.00	584.30	1,661.21	1,078.49	-582.72	No	Yes*
Vietnam	ASP	Non-LVC	2003	A7	500.00	243.72	0.00	66.60	100% by 2005	0.00	37.00	250.00	177.12	-72.88	Yes	Yes
Zambia	AFR	LVC	2003	A7	27.36	10.40	0.00	0.00	N/A	0.00	5.10	13.68	10.40	-3.28	Yes	Yes
Zimbabwe	AFR	Non-LVC	2003	A7	451.37	117.47	0.00	12.20	100% by 2006	0.00	33.20	225.69	105.27	-120.41	Yes	No
Countries that may need additional actions to achieve compliance																
Bosnia and Herzegovina	EUR	LVC	2003	A7	24.17	230.00	205.83	112.60	100% by 2005	93.23	42.10	12.08	117.40	105.32	No	Yes*
Guinea Bissau	AFR	LVC	2003	A7	26.27	29.45	3.17	0.00	N/A	3.17	8.70	13.14	29.45	16.31	Yes	Yes
Saint Vincent and the Grenadines	LAC	LVC	2003	A7	1.77	3.07	1.30	0.00	N/A	1.30		0.88	3.07	2.19	Yes	No
Yemen	ASP	Non-LVC	2003	A7	349.07	758.56	409.49	399.30	100% by 2005	10.19	54.40	174.53	359.26	184.73	Yes	No
Countries with insufficient data																
Afghanistan	ASP	NDR			NDR	NDR		0.00	N/A						No	No
Bhutan	ASP	NDR			NDR	NDR		0.00	N/A						No	No
* National CFC Phase-out Program or Total Phaseout Plans.																

Annex II

HALON ANALYSIS

Column Number	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Country			Year	Source	Halon baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	50% halon reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 50% halon reduction	Halon banking approved (Yes/No)	Received assistance from Fund
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.50	(2)-(4)	(9)-(8)		
Countries that appear to be in compliance																
Algeria	AFR	Non-LVC	2003	A7	237.33	169.00	0.00	195.00	100% by 2005	0.00		118.67	-26.00	-144.67	Yes	Yes
Antigua and Barbuda	LAC	LVC	2003	A7	0.27	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.14	0.00	-0.14	No	No
Argentina	LAC	Non-LVC	2003	A7	167.80	0.00	0.00	200.00	100% by 2004	0.00		83.90	-200.00	-283.90	Yes	Yes
Bahrain	ASP	LVC	2003	A7	38.87	4.37	0.00	0.00	N/A	0.00		19.44	4.37	-15.07	Yes	Yes
Benin	AFR	LVC	2003	A7	3.90	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		1.95	0.00	-1.95	Yes	Yes
Bosnia and Herzegovina	EUR	LVC	2003	A7	4.14	4.14	0.00	0.00	N/A	0.00	4.10	2.07	4.14	2.07	Yes	Yes
Botswana	AFR	LVC	2002	A7	5.20	4.20	0.00	0.00	N/A	0.00		2.60	4.20	1.60	Yes	Yes
Brazil	LAC	Non-LVC	2003	A7	21.34	2.10	0.00	0.00	N/A	0.00		10.67	2.10	-8.57	Yes	Yes
Burkina Faso	AFR	LVC	2003	A7	5.30	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		2.65	0.00	-2.65	Yes	Yes
Cameroon	AFR	LVC	2003	A7	2.38	2.00	0.00	0.00	N/A	0.00		1.19	2.00	0.81	Yes	Yes
Chile	LAC	Non-LVC	2002	A7	8.50	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00	40.00	4.25	0.00	-4.25	Yes	Yes
China	ASP	Non-LVC	2003	A7	34,186.67	4,959.16	0.00	0.00	N/A	0.00	671.30	17,093.33	4,959.16	-12,134.17	Yes	Yes*
Colombia	LAC	Non-LVC	2003	A7	187.67	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		93.83	0.00	-93.83	No	Yes*
Congo	AFR	LVC	2003	A7	5.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		2.50	0.00	-2.50	Yes	Yes
Congo, DR	AFR	Non-LVC	2003	A7	218.67	27.86	0.00	0.00	N/A	0.00		109.33	27.86	-81.47	Yes	Yes
Croatia	EUR	LVC	2003	A7	30.10	5.00	0.00	0.00	N/A	0.00	3.00	15.05	5.00	-10.05	Yes	Yes
Dominican Republic	LAC	Non-LVC	2003	A7	4.23	0.00	0.00	3.00	100% by 2004	0.00		2.12	-3.00	-5.12	Yes	Yes
Ecuador	LAC	LVC	2003	A7	5.48	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		2.74	0.00	-2.74	No	Yes

Annex II

Column Number	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Country			Year	Source	Halon baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	50% halon reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 50% halon reduction	Halon banking approved (Yes/No)	Received assistance from Fund
							(2) - (1)					(1)*.50	(2)-(4)	(9)-(8)		
Egypt	AFR	Non-LVC	2003	A7	705.00	180.00	0.00	756.00	100% by 2004	0.00		352.50	-576.00	-928.50	Yes	Yes
El Salvador	LAC	LVC	2003	A7	0.75	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.37	0.00	-0.37	No	No
Ethiopia	AFR	LVC	2003	A7	1.08	0.90	0.00	0.00	N/A	0.00		0.54	0.90	0.36	Yes	Yes
Georgia	EUR	LVC	2003	A7	42.53	37.40	0.00	0.00	N/A	0.00		21.27	37.40	16.13	No	No
Guatemala	LAC	LVC	2003	A7	0.20	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.10	0.00	-0.10	No	No
Guinea	AFR	LVC	2003	A7	8.60	1.60	0.00	0.00	N/A	0.00		4.30	1.60	-2.70	Yes	Yes
Guyana	LAC	LVC	2003	A7	0.15	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.08	0.00	-0.08	Yes	Yes
Haiti	LAC	LVC	2003	A7	1.50	1.50	0.00	0.00	N/A	0.00		0.75	1.50	0.75	No	No
India	ASP	Non-LVC	2002	A7	1,249.43	317.20	0.00	950.40	100% by 2004	0.00		624.72	-633.20	-1,257.92	Yes	Yes*
Indonesia	ASP	Non-LVC	2003	A7	354.00	0.00	0.00	972.00	100% by 2005	0.00		177.00	-972.00	-1,149.00	Yes	Yes
Iran	ASP	Non-LVC	2003	CP	1,420.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		710.00	0.00	-710.00	Yes	Yes
Jamaica	LAC	LVC	2003	A7	1.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.50	0.00	-0.50	Yes	Yes
Jordan	ASP	Non-LVC	2003	A7	210.00	35.00	0.00	190.80	100% by 2004	0.00		105.00	-155.80	-260.80	Yes	Yes
Kenya	AFR	LVC	2003	A7	5.33	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		2.67	0.00	-2.67	Yes	Yes
Kuwait	ASP	Non-LVC	2003	A7	3.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		1.50	0.00	-1.50	No	No
Liberia	AFR	LVC	2002	A7	19.50	19.50	0.00	0.00	N/A	0.00		9.75	19.50	9.75	No	No
Macedonia	EUR	Non-LVC	2003	A7	32.07	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		16.04	0.00	-16.04	No	Yes
Malaysia	ASP	Non-LVC	2003	A7	8.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		4.00	0.00	-4.00	Yes	Yes
Mexico	LAC	Non-LVC	2003	A7	124.57	103.80	0.00	230.00	100% by 2005	0.00		62.28	-126.20	-188.48	Yes	Yes
Moldova	EUR	LVC	2003	A7	0.40	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.20	0.00	-0.20	No	No
Morocco	AFR	Non-LVC	2003	A7	7.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00	7.00	3.50	0.00	-3.50	No	Yes
Mozambique	AFR	LVC	2003	A7	0.90	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.45	0.00	-0.45	No	No
Namibia	AFR	LVC	2003	A7	8.27	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		4.13	0.00	-4.13	Yes	Yes

Column Number	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Country			Year	Source	Halon baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	50% halon reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 50% halon reduction	Halon banking approved (Yes/No)	Received assistance from Fund
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.50	(2)-(4)	(9)-(8)		
Nepal	ASP	LVC	2003	A7	2.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		1.00	0.00	-1.00	No	No
Nigeria	AFR	Non-LVC	2003	A7	285.33	191.20	0.00	0.00	N/A	0.00		142.67	191.20	48.53	Yes	Yes
Oman	ASP	LVC	2003	A7	13.66	0.66	0.00	0.00	N/A	0.00		6.83	0.66	-6.17	No	Yes
Philippines	ASP	Non-LVC	2003	A7	103.90	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		51.95	0.00	-51.95	No	Yes
Qatar	ASP	LVC	2003	A7	10.65	8.25	0.00	0.00	N/A	0.00		5.33	8.25	2.93	Yes	Yes
Romania	EUR	Non-LVC	2003	A7	3.49	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		1.74	0.00	-1.74	No	No
Serbia and Montenegro	EUR	Non-LVC	2003	A7	3.83	0.00	0.00	370.00	100% by 2004	0.00		1.92	-370.00	-371.92	Yes	Yes
Sierra Leone	AFR	LVC	2003	A7	16.00	15.00	0.00	0.00	N/A	0.00		8.00	15.00	7.00	No	No
Sudan	AFR	Non-LVC	2003	A7	2.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		1.00	0.00	-1.00	No	No
Syria	ASP	Non-LVC	2003	A7	416.87	366.20	0.00	410.00	100% by 2005	0.00		208.43	-43.80	-252.23	Yes	Yes
Tanzania	AFR	LVC	2003	A7	0.33	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.17	0.00	-0.17	Yes	Yes
Thailand	ASP	Non-LVC	2003	A7	271.67	0.00	0.00	436.00	100% by 2004	0.00		135.83	-436.00	-571.83	Yes	Yes
Trinidad and Tobago	LAC	LVC	2003	A7	46.59	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		23.29	0.00	-23.29	Yes	Yes
Tunisia	AFR	Non-LVC	2003	A7	104.33	42.00	0.00	0.00	N/A	0.00		52.17	42.00	-10.17	No	No
Turkey	EUR	Non-LVC	2003	A7	141.00	40.90	0.00	118.00	100% by 2007	0.00		70.50	-77.10	-147.60	Yes	Yes
Vietnam	ASP	Non-LVC	2003	A7	37.07	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		18.53	0.00	-18.53	Yes	Yes
Zimbabwe	AFR	Non-LVC	2003	A7	1.50	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.75	0.00	-0.75	Yes	Yes
Countries that could achieve compliance with implementation of approved projects																
Pakistan	ASP	Non-LVC	2003	A7	14.20	15.00	0.80	24.20	100% by 2006	0.00		7.10	-9.20	-16.30	Yes	Yes

Annex II

Column Number	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Country			Year	Source	Halon baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	50% halon reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 50% halon reduction	Halon banking approved (Yes/No)	Received assistance from Fund
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.50	(2)-(4)	(9)-(8)		
Countries that may need additional actions to achieve compliance																
Lesotho	AFR	LVC	2002	A7	0.20	1.80	1.60	0.00	N/A	1.60		0.10	1.80	1.70	Yes	Yes
Libya	AFR	Non-LVC	2003	A7	633.07	714.50	81.43	0.00	N/A	81.43	54.40	316.53	714.50	397.97	No	No
Somalia	AFR	LVC	2003	A7	17.70	25.71	8.01	0.00	N/A	8.01		8.85	25.71	16.86	No	No
Yemen	ASP	Non-LVC	2003	A7	2.80	11.50	8.70	0.00	N/A	8.70		1.40	11.50	10.10	Yes	Yes
Countries with No Consumption																
Albania	EUR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Angola	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Bahamas	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes	Yes
Bangladesh	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Barbados	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes	Yes
Belize	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Bolivia	LAC	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Brunei Darussalem	ASP	LVC	2003	CP	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Burundi	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Cambodia	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Cape Verde	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Central African Republic	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Chad	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Comoros	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Costa Rica	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Cote D'Ivoire	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Cuba	LAC	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Djibouti	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No

Column Number	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Country			Year	Source	Halon baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	50% halon reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 50% halon reduction	Halon banking approved (Yes/No)	Received assistance from Fund
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.50	(2)-(4)	(9)-(8)		
Dominica	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Fiji	ASP	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Gabon	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Gambia	AFR	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Ghana	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Grenada	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes	Yes
Guinea Bissau	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Honduras	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Kiribati	ASP	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Korea, DPR	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Kyrgyzstan	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Lao People's Democratic Republic	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Lebanon	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes	Yes
Madagascar	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Malawi	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Maldives	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Mali	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Marshall Islands	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Mauritania	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Mauritius	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Micronesia	ASP	LVC	2000	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Mongolia	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Myanmar	ASP	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Nicaragua	LAC	LVC	2003	CP	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Niger	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Palau	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No

Annex II

Column Number	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Country			Year	Source	Halon baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	50% halon reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 50% halon reduction	Halon banking approved (Yes/No)	Received assistance from Fund
							(2) - (1)					(1)*.50	(2)-(4)	(9)-(8)		
Panama	LAC	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	Yes
Papua New Guinea	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Paraguay	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Peru	LAC	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Rwanda	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Saint Kitts and Nevis	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Saint Lucia	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Saint Vincent and the Grenadines	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Samoa	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Sao Tome and Principe	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Senegal	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Seychelles	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Solomon Islands	ASP	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Sri Lanka	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Suriname	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Swaziland	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Togo	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Tonga	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Tuvalu	ASP	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Uganda	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Uruguay	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	Yes
Vanuatu	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Venezuela	LAC	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	Yes

Column Number	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
Country			Year	Source	Halon baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	50% halon reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 50% halon reduction	Halon banking approved (Yes/No)	Received assistance from Fund
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.50	(2)-(4)	(9)-(8)		
Zambia	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Countries with insufficient data																
Afghanistan	ASP	NDR			NDR	NDR		0.00	N/A						No	No
Bhutan	ASP	NDR			NDR	NDR		0.00	N/A						No	No
* Countries with an approved Halon phase-out plan/project																

Annex III

METHYL BROMIDE ANALYSIS

Column Number Country	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
			Year	Source	Methyl bromide baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	Allowable consumption in 2005 after 20% reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 20% methyl bromide reduction	Received assistance from Fund	Methyl Bromide Agreement Phase-out or Project
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.80	(2)-(4)	(9)-(8)		
COUNTRIES THAT HAVE RATIFIED THE COPENHAGEN AMENDMENT																
Countries that appear to be in compliance																
Algeria	AFR	Non-LVC	2003	A7	4.65	4.20	0.00	0.00	N/A	0.00		3.72	4.20	0.48	Yes	No
Argentina	LAC	Non-LVC	2003	A7	411.30	353.10	0.00	143.60	100% by 2005	0.0	38.30	329.04	209.50	-119.54	Yes	Yes/Agreement*
Bahamas	LAC	LVC	2003	A7	0.15	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.12	0.00	-0.12	Yes	No
Barbados	LAC	LVC	2003	A7	0.08	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.06	0.00	-0.06	Yes	Partial/Project
Bolivia	LAC	LVC	2002	A7	0.61	0.25	0.00	1.50	100% by 2005	0.0		0.48	-1.25	-1.73	Yes	Yes/Agreement*
Brazil	LAC	Non-LVC	2003	A7	711.62	218.56	0.00	0.00	N/A	0.00		569.30	218.56	-350.73	Yes	Partial/Project
Cameroon	AFR	LVC	2003	A7	18.09	9.90	0.00	0.00	N/A	0.00		14.47	9.90	-4.57	Yes	Yes/Project*
Chile	LAC	Non-LVC	2002	A7	212.51	165.25	0.00	61.20	100% by 2006	0.0	70.00	170.01	104.05	-65.96	Yes	Partial/Agreement
China	ASP	Non-LVC	2003	A7	1,102.05	1,008.00	0.00	389.00	100% by 2006	0.0	207.70	881.64	619.00	-262.64	Yes	Partial/Project
Colombia	LAC	Non-LVC	2003	A7	110.10	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		88.08	0.00	-88.08	Yes	No
Congo, DR	AFR	Non-LVC	2003	A7	1.44	1.20	0.00	0.00	N/A	0.00		1.15	1.20	0.05	Yes	Partial/Project
Costa Rica	LAC	LVC	2003	A7	342.45	337.32	0.00	215.20	100% by 2005	0.0	170.80	273.96	122.12	-151.84	Yes	Yes/Agreement*
Croatia	EUR	LVC	2003	A7	15.69	0.00	0.00	6.80	100% by 2005	0.0		12.55	-6.80	-19.35	Yes	Yes/Agreement*
Cuba	LAC	Non-LVC	2003	A7	50.48	23.72	0.00	0.00	N/A	0.00	24.00	40.38	23.72	-16.66	Yes	Yes/Project*
Dominican Republic	LAC	Non-LVC	2003	A7	104.24	44.28	0.00	101.00	100% by 2006	0.0		83.39	-56.72	-140.11	Yes	Yes/Agreement*
Ecuador	LAC	LVC	2003	A7	66.23	0.00	0.00	52.20	100% by	0.0	32.00	52.98	-52.20	-105.18	Yes	Partial/Project

UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/6
Annex III

Column Number	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
			Year	Source	Methyl bromide baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	Allowable consumption in 2005 after 20% reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 20% methyl bromide reduction	Received assistance from Fund	Methyl Bromide Agreement Phase-out or Project
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.80	(2)-(4)	(9)-(8)		
									2005							
Egypt	AFR	Non-LVC	2003	A7	238.05	237.99	0.00	185.60	100% by 2005	0.0		190.44	52.39	-138.05	Yes	Partial/Project
El Salvador	LAC	LVC	2003	A7	1.39	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		1.11	0.00	-1.11	Yes	No
Fiji	ASP	LVC	2002	A7	0.67	0.26	0.00	0.00	N/A	0.00		0.54	0.26	-0.27	No	No
Georgia	EUR	LVC	2003	A7	13.65	10.20	0.00	6.00	100% by 2006	0.0		10.92	4.20	-6.72	Yes	Yes/Project*
Guyana	LAC	LVC	2003	A7	1.39	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		1.11	0.00	-1.11	No	No
Indonesia	ASP	Non-LVC	2003	A7	40.68	37.80	0.00	37.80	100% by 2007	0.0		32.54	0.00	-32.54	Yes	Yes/Project*
Iran	ASP	Non-LVC	2003	CP	26.70	14.40	0.00	12.40	100% by 2004	0.0	35.00	21.36	2.00	-19.36	Yes	No
Jamaica	LAC	LVC	2003	A7	4.88	0.21	0.00	0.00	N/A	0.00	1.20	3.90	0.21	-3.69	Yes	No
Jordan	ASP	Non-LVC	2003	A7	176.25	80.10	0.00	180.00	100% by 2006	0.0		141.00	-99.90	-240.90	Yes	Yes/Agreement*
Kenya	AFR	LVC	2003	A7	217.50	74.13	0.00	22.00	100% by 2006	0.0	29.10	174.00	52.13	-121.87	Yes	Yes/Agreement*
Korea, DPR	ASP	Non-LVC	2003	A7	30.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		24.00	0.00	-24.00	Yes	Yes/Project*
Kyrgyzstan	ASP	LVC	2003	A7	14.16	13.80	0.00	14.20	100% by 2008	0.0		11.33	-0.40	-11.73	Yes	Yes/Project*
Libya	AFR	Non-LVC	2003	A7	94.05	90.00	0.00	0.00	N/A	0.00		75.24	90.00	14.76	No	No
Macedonia	EUR	Non-LVC	2003	A7	12.23	0.00	0.00	7.80	100% by 2006	0.0		9.78	-7.80	-17.58	Yes	Yes/Agreement*
Madagascar	AFR	LVC	2003	A7	2.60	0.12	0.00	0.00	N/A	0.00		2.08	0.12	-1.96	No	No
Malawi	AFR	LVC	2003	A7	112.74	41.10	0.00	70.80	100% by 2005	0.0	37.00	90.19	-29.70	-119.89	Yes	Yes/Agreement*
Malaysia	ASP	Non-LVC	2003	A7	14.61	6.01	0.00	8.70	100% by 2007	0	3.00	11.69	-2.69	-14.38	Yes	Yes/Project*
Mauritius	AFR	LVC	2003	A7	0.09	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.08	0.00	-0.08	Yes	Yes/Project*
Mexico	LAC	Non-LVC	2003	A7	1,130.80	967.95	0.00	162.30	100% by 2006	0.0	76.80	904.64	805.65	-98.99	Yes	Partial/Project
Micronesia	ASP	LVC	2000	A7	0.02	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.01	0.00	-0.01	No	No
Moldova	EUR	LVC	2003	A7	6.97	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		5.57	0.00	-5.57	Yes	No

Column Number	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
			Year	Source	Methyl bromide baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	Allowable consumption in 2005 after 20% reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 20% methyl bromide reduction	Received assistance from Fund	Methyl Bromide Agreement Phase-out or Project
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.80	(2)-(4)	(9)-(8)		
Morocco	AFR	Non-LVC	2003	A7	697.20	697.20	0.00	246.40	100% by 2006	0.0	116.80	557.76	450.80	-106.96	Yes	Partial/Agreement
Mozambique	AFR	LVC	2003	A7	3.38	1.02	0.00	0.00	N/A	0.00		2.70	1.02	-1.68	Yes	Partial/Project
Namibia	AFR	LVC	2003	A7	0.75	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.60	0.00	-0.60	No	No
Nicaragua	LAC	LVC	2003	CP	0.42	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.34	0.00	-0.34	Yes	No
Nigeria	AFR	Non-LVC	2003	A7	2.84	1.98	0.00	0.00	N/A	0.00		2.27	1.98	-0.29	Yes	Partial/Project
Oman	ASP	LVC	2003	A7	1.02	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00	3.00	0.82	0.00	-0.82	No	No
Pakistan	ASP	Non-LVC	2003	A7	13.95	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		11.16	0.00	-11.16	Yes	No
Panama	LAC	Non-LVC	2003	A7	0.0006	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes	No
Paraguay	LAC	LVC	2003	A7	0.85	-0.16	0.00	0.00	N/A	0.00		0.68	-0.16	-0.84	No	No
Peru	LAC	LVC	2002	A7	1.28	0.06	0.00	3.00	100% by 2004	0.0		1.02	-2.94	-3.96	Yes	Yes/Project*
Romania	EUR	Non-LVC	2003	A7	111.49	64.63	0.00	46.37	100% by 2005	0.0		89.19	18.26	-70.93	Yes	Yes/Agreement*
Saint Kitts and Nevis	LAC	LVC	2003	A7	0.27	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.22	0.00	-0.22	No	No
Senegal	AFR	LVC	2003	A7	53.16	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		42.53	0.00	-42.53	Yes	Yes/Project*
Sierra Leone	AFR	LVC	2003	A7	2.63	0.66	0.00	0.00	N/A	0.00		2.10	0.66	-1.44	Yes	Partial/Project
Somalia	AFR	LVC	2003	A7	0.45	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.36	0.00	-0.36	Yes	No
Sri Lanka	ASP	Non-LVC	2003	A7	4.08	1.96	0.00	5.20	100% by 2005	0.0		3.26	-3.24	-6.51	Yes	Yes/Project*
Sudan	AFR	Non-LVC	2003	A7	3.00	1.80	0.00	0.00	N/A	0.00		2.40	1.80	-0.60	Yes	Partial/Project
Syria	ASP	Non-LVC	2003	A7	188.55	128.70	0.00	29.80	100% by 2005	0.0	23.60	150.84	98.90	-51.94	Yes	Yes/Agreement*
Thailand	ASP	Non-LVC	2003	A7	182.97	177.96	0.00	0.00	N/A	0.00	73.00	146.38	177.96	31.58	Yes	No
Tonga	ASP	LVC	2003	A7	0.17	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.13	0.00	-0.13	No	No
Trinidad and Tobago	LAC	LVC	2003	A7	1.71	0.39	0.00	0.00	N/A	0.00		1.37	0.39	-0.97	No	No
Turkey	EUR	Non-LVC	2003	A7	479.70	185.40	0.00	88.00	100% by 2005	0.0	60.00	383.76	97.40	-286.36	Yes	Partial/Agreement

Column Number	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
			Year	Source	Methyl bromide baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	Allowable consumption in 2005 after 20% reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 20% methyl bromide reduction	Received assistance from Fund	Methyl Bromide Agreement Phase-out or Project
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.80	(2)-(4)	(9)-(8)		
Uruguay	LAC	LVC	2003	A7	11.20	8.71	0.00	11.00	100% by 2005	0.0		8.96	-2.29	-11.25	Yes	Yes/Agreement*
Vanuatu	ASP	LVC	2003	A7	0.23	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.18	0.00	-0.18	No	No
Venezuela	LAC	Non-LVC	2003	A7	10.28	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		8.22	0.00	-8.22	Yes	No
Vietnam	ASP	Non-LVC	2003	A7	136.50	56.40	0.00	0.00	N/A	0.00		109.20	56.40	-52.80	Yes	No
Yemen	ASP	Non-LVC	2003	A7	57.45	49.80	0.00	9.10	100% by 2006	0		45.96	40.70	-5.26	Yes	Partial/Project
Zimbabwe	AFR	Non-LVC	2003	A7	556.95	97.36	0.00	51.40	100% by 2004	0.0	15.00	445.56	45.96	-399.60	Yes	Partial/Agreement
Countries that could achieve compliance with implementation of approved projects																
Bosnia and Herzegovina	EUR	LVC	2003	A7	3.53	9.84	6.32	11.80	100% by 2006	0.0		2.82	-1.96	-4.78	Yes	Yes/Agreement*
Cote D'Ivoire	AFR	LVC	2003	A7	8.14	8.46	0.32	8.50	100% by 2006	0.0	8.50	6.51	-0.04	-6.55	Yes	Yes/Agreement*
Guatemala	LAC	LVC	2003	A7	400.70	527.70	127.00	242.00	100% by 2008	0.0		320.56	285.70	-34.86	Yes	Partial/Project
Honduras	LAC	LVC	2003	A7	259.43	366.54	107.11	110.10	100% by 2005	0.0		207.54	256.44	48.90	Yes	Partial/Project
Lebanon	ASP	Non-LVC	2003	A7	152.38	184.74	32.36	100.00	100% by 2005	0.0	38.30	121.91	84.74	-37.17	Yes	Yes/Agreement*
Countries that may need additional actions to achieve compliance																
Botswana	AFR	LVC	2002	A7	0.14	0.60	0.47	0.00	N/A	0.47		0.11	0.60	0.49	Yes	No
Congo	AFR	LVC	2003	A7	0.89	1.25	0.35	0.00	N/A	0.35		0.72	1.25	0.53	Yes	Partial/Project
Papua New Guinea	ASP	LVC	2003	A7	0.33	5.76	5.43	0.00	N/A	5.43		0.26	5.76	5.50	No	No
Philippines	ASP	Non-LVC	2003	A7	8.01	9.03	1.02	0.00	N/A	1.02	7.00	6.41	9.03	2.62	Yes	No
Tunisia	AFR	Non-LVC	2003	A7	8.25	10.20	1.95	0.00	N/A	1.95		6.60	10.20	3.60	Yes	No
Uganda	AFR	LVC	2003	A7	6.30	24.00	17.70	12.00	100% by 2006	5.70		5.04	12.00	6.96	Yes	Yes/Agreement*

Column Number	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
			Year	Source	Methyl bromide baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	Allowable consumption in 2005 after 20% reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 20% methyl bromide reduction	Received assistance from Fund	Methyl Bromide Agreement Phase-out or Project
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.80	(2)-(4)	(9)-(8)		
Countries with No Consumption																
Antigua and Barbuda	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Bahrain	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Bangladesh	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Belize	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Benin	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes	No
Burkina Faso	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes	No
Burundi	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes	No
Cape Verde	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Chad	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes	No
Comoros	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes	No
Djibouti	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes	No
Gabon	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes	No
Ghana	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	6.30	100% by 2005	0.0		0.00	-6.30	-6.30	Yes	No
Grenada	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Guinea Bissau	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Haiti	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
India	ASP	Non-LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00	20.00	0.00	0.00	0.00	Yes	No
Kiribati	ASP	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Kuwait	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Liberia	AFR	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Maldives	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Mali	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes	No
Marshall Islands	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Mongolia	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Niger	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes	No

Column Number	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
			Year	Source	Methyl bromide baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	Allowable consumption in 2005 after 20% reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 20% methyl bromide reduction	Received assistance from Fund	Methyl Bromide Agreement Phase-out or Project
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.80	(2)-(4)	(9)-(8)		
Countries with No Consumption																
Albania	EUR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Brunei Darussalam	ASP	LVC	2003	CP	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Cambodia	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Central African Republic	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes	No
Dominica	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Gambia	AFR	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes	No
Mauritania	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes	No
Nepal	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Suriname	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No	No
Countries with insufficient data																
Angola	AFR	LVC	2003	A7	NDR	0.00		0.00	N/A						Yes	No
Guinea	AFR	LVC	2003	A7	NDR	0.00		0.00	N/A						Yes	No
Lao People's Democratic Republic	ASP	LVC	2003	A7	NDR	0.00		0.00	N/A						No	No
Serbia and Montenegro	EUR	Non-LVC	2003	A7	NDR	0.00		0.00	N/A						No	No
*Countries with approved projects for complete Methyl Bromide phase out.																

Annex IV

CARBON TETRACHLORIDE (CTC) ANALYSIS

Country	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
			Year	Source	CTC baseline	Latest consumption	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	ODS phase-out in Final 2004 business plan	85% CTC reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 85% CTC reduction	Received assistance from Fund
										(1)*.15	(2)-(3)	(8)-(7)	
COUNTRIES THAT HAVE RATIFIED THE LONDON AMENDMENT													
Countries that appear to be in compliance													
Bolivia	LAC	LVC	2002	A7	0.30	0.01	0.00	N/A		0.05	0.01	-0.03	No
Burundi	AFR	LVC	2003	A7	0.002	0.000	0.000	N/A		0.000	0.000	0.000	No
Chile	LAC	Non-LVC	2002	A7	0.61	0.40	1.10	100% by 2005		0.09	-0.70	-0.79	Yes*
Congo	AFR	LVC	2003	A7	0.60	0.00	0.00	N/A		0.09	0.00	-0.09	No
Costa Rica	LAC	LVC	2003	A7	0.007	0.000	0.000	N/A		0.001	0.000	-0.001	No
Cuba	LAC	Non-LVC	2003	A7	2.68	0.12	0.00	N/A		0.40	0.12	-0.28	Yes*
Dominican Republic	LAC	Non-LVC	2003	A7	28.97	0.00	0.00	N/A		4.35	0.00	-4.35	No
Guatemala	LAC	LVC	2003	A7	10.60	0.00	0.00	N/A	10.60	1.59	0.00	-1.59	No
Jamaica	LAC	LVC	2003	A7	2.83	0.00	0.00	N/A	0.10	0.42	0.00	-0.42	Yes*
Jordan	ASP	Non-LVC	2003	A7	40.33	3.30	7.70	100% by 2009		6.05	-4.40	-10.45	Yes*
Kenya	AFR	LVC	2003	A7	65.89	0.00	0.00	N/A	56.00	9.88	0.00	-9.88	No
Kuwait	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.01	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Lebanon	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.04	0.00	0.00	N/A		0.01	0.00	-0.01	No
Liberia	AFR	LVC	2002	A7	0.18	0.00	0.00	N/A		0.03	0.00	-0.03	No
Macedonia	EUR	Non-LVC	2003	A7	0.07	0.00	0.00	N/A		0.01	0.00	-0.01	No
Madagascar	AFR	LVC	2003	A7	0.01	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Malaysia	ASP	Non-LVC	2003	A7	4.51	0.00	0.00	N/A		0.68	0.00	-0.68	Yes*
Morocco	AFR	Non-LVC	2003	A7	1.10	0.10	0.00	N/A		0.17	0.10	-0.07	No
Nigeria	AFR	Non-LVC	2003	A7	152.75	166.65	143.80	100% by 2005	129.80	22.91	22.85	-0.06	Yes*
Peru	LAC	LVC	2002	A7	0.97	0.00	0.00	N/A		0.15	0.00	-0.15	No
Sierra Leone	AFR	LVC	2003	A7	2.57	0.14	0.00	N/A		0.39	0.14	-0.24	No
Tanzania	AFR	LVC	2003	A7	0.12	0.002	0.00	N/A		0.02	0.00	-0.02	No
Thailand	ASP	Non-LVC	2003	A7	7.52	0.00	0.00	N/A		1.13	0.00	-1.13	Yes*
Turkey	EUR	Non-LVC	2003	A7	105.12	13.20	13.20	100% by 2006		15.77	0.00	-15.77	Yes*

Country	Region	Status	Latest Consumption		(1) CTC baseline	(2) Latest consumption	(3) Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	(4) Date for completion of approved projects	(6) ODS phase-out in Final 2004 business plan	(7) 85% CTC reduction	(8) Balance from approved projects	(9) Additional phase-out needed to meet 85% CTC reduction	(10) Received assistance from Fund
			Year	Source									
										(1)*.15	(2)-(3)	(8)-(7)	
Venezuela	LAC	Non-LVC	2003	A7	1,107.15	0.00	0.00	N/A		166.07	0.00	-166.07	No
Vietnam	ASP	Non-LVC	2003	A7	1.61	0.00	0.00	N/A		0.24	0.00	-0.24	No
Zambia	AFR	LVC	2003	A7	0.66	0.00	0.00	N/A		0.10	0.00	-0.10	No
Countries that may need additional actions to achieve compliance													
Algeria	AFR	Non-LVC	2003	A7	20.90	18.70	0.00	N/A		3.14	18.70	15.57	No
Argentina	LAC	Non-LVC	2003	A7	187.17	58.82	29.80	100% by 2009		28.08	29.02	0.94	Yes*
Bahamas	LAC	LVC	2003	A7	0.00	2.30	0.00	N/A		0.00	2.30	2.30	No
Bahrain	ASP	LVC	2003	A7	0.73	0.99	0.00	N/A		0.11	0.99	0.88	No
Bangladesh	ASP	Non-LVC	2003	A7	5.68	6.69	0.00	N/A		0.85	6.69	5.84	Yes*
Barbados	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.01	0.00	N/A		0.00	0.01	0.01	No
Brazil	LAC	Non-LVC	2003	A7	411.57	274.40	0.00	N/A	79.00	61.74	274.40	212.66	No
China	ASP	Non-LVC	2003	A7	55,903.83	20,019.89	147.30	100% by 2005	1,898.30	8,385.57	19,872.59	11,487.02	Yes*
Colombia	LAC	Non-LVC	2003	A7	6.12	1.38	0.00	N/A		0.92	1.38	0.46	No
Congo, DR	AFR	Non-LVC	2003	A7	15.25	11.00	0.00	N/A		2.29	11.00	8.71	No
Croatia	EUR	LVC	2003	A7	3.93	2.34	0.00	N/A	4.00	0.59	2.34	1.75	No
Ecuador	LAC	LVC	2003	A7	0.52	0.10	0.00	N/A		0.08	0.10	0.02	No
Egypt	AFR	Non-LVC	2003	A7	38.50	12.98	0.00	N/A	**	5.78	12.98	7.21	No
Ghana	AFR	LVC	2003	A7	0.37	0.44	0.00	N/A		0.06	0.44	0.38	No
India	ASP	Non-LVC	2002	A7	11,505.35	10,461.02	725.50	100% by 2004	2,508.80	1,725.80	9,735.52	8,009.72	Yes*
Indonesia	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.00	16.50	0.00	N/A	**	0.00	16.50	16.50	No
Iran	ASP	Non-LVC	2003	CP	77.00	2,169.20	0.00	N/A	360.00	11.55	2,169.20	2,157.65	Yes
Korea, DPR	ASP	Non-LVC	2003	A7	2,053.70	1,585.21	565.80	100% by 2004	287.50	308.06	1,019.41	711.36	Yes*
Marshall Islands	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.22	0.00	N/A		0.00	0.22	0.22	No
Mauritius	AFR	LVC	2003	A7	0.01	0.03	0.00	N/A		0.00	0.03	0.03	No
Nepal	ASP	LVC	2003	A7	0.89	0.88	0.00	N/A		0.13	0.88	0.75	No
Oman	ASP	LVC	2003	A7	0.11	0.10	0.00	N/A		0.02	0.10	0.08	No
Pakistan	ASP	Non-LVC	2003	A7	412.87	589.05	170.20	100% by 2005	231.50	61.93	418.85	356.92	Yes*
Paraguay	LAC	LVC	2003	A7	0.60	2.42	0.00	N/A		0.09	2.42	2.33	No
Romania	EUR	Non-LVC	2003	A7	368.62	200.01	11.10	100% by 2004		55.29	188.91	133.62	Yes*
Sri Lanka	ASP	Non-LVC	2003	A7	35.08	23.93	0.00	N/A	40.90	5.26	23.93	18.66	Yes*

Country	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
			Year	Source	CTC baseline	Latest consumption	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	ODS phase-out in Final 2004 business plan	85% CTC reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 85% CTC reduction	Received assistance from Fund
										(1)*.15	(2)-(3)	(8)-(7)	
Sudan	AFR	Non-LVC	2003	A7	2.20	1.10	0.00	N/A		0.33	1.10	0.77	No
Tunisia	AFR	Non-LVC	2003	A7	2.93	0.88	0.00	N/A		0.44	0.88	0.44	No
Uganda	AFR	LVC	2003	A7	0.42	0.33	0.00	N/A		0.06	0.33	0.27	No
Uruguay	LAC	LVC	2003	A7	0.37	0.28	0.00	N/A	4.00	0.06	0.28	0.22	No
Zimbabwe	AFR	Non-LVC	2003	A7	11.58	9.13	0.00	N/A	9.00	1.74	9.13	7.39	No
Countries with No Consumption													
Antigua and Barbuda	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Belize	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Benin	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Bosnia and Herzegovina	EUR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Botswana	AFR	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Burkina Faso	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Cameroon	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Cape Verde	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Chad	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Comoros	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Cote D'Ivoire	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Djibouti	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Dominica	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
El Salvador	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Fiji	ASP	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Gabon	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Gambia	AFR	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Georgia	EUR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Grenada	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Guinea	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Guinea Bissau	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Guyana	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Haiti	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No

Annex IV

Country	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
			Year	Source	CTC baseline	Latest consumption	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	ODS phase-out in Final 2004 business plan	85% CTC reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 85% CTC reduction	Received assistance from Fund
										(1)*.15	(2)-(3)	(8)-(7)	
Honduras	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Kiribati	ASP	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Kyrgyzstan	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Libya	AFR	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Malawi	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Maldives	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Mali	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Mexico	LAC	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Micronesia	ASP	LVC	2000	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Moldova	EUR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Mongolia	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Mozambique	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Myanmar	ASP	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Namibia	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Nicaragua	LAC	LVC	2003	CP	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Niger	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Palau	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Panama	LAC	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Papua New Guinea	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Philippines	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Qatar	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Rwanda	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Saint Kitts and Nevis	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Saint Lucia	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Saint Vincent and the Grenadines	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Samoa	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Sao Tome and Principe	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Senegal	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No

Country	Region	Status	Latest Consumption		(1) CTC baseline	(2) Latest consumption	(3) Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	(4) Date for completion of approved projects	(6) ODS phase-out in Final 2004 business plan	(7) 85% CTC reduction	(8) Balance from approved projects	(9) Additional phase-out needed to meet 85% CTC reduction	(10) Received assistance from Fund
			Year	Source									
										(1)*.15	(2)-(3)	(8)-(7)	
Seychelles	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Solomon Islands	ASP	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Somalia	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Syria	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Togo	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Tonga	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Trinidad and Tobago	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Tuvalu	ASP	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Vanuatu	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Yemen	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Countries with insufficient data													
Afghanistan	ASP	NDR			NDR	NDR	0.00	N/A					No
Bhutan	ASP	NDR			NDR	NDR	0.00	N/A					No
COUNTRIES THAT HAVE NOT RATIFIED THE LONDON AMENDMENT													
Countries that appear to be in compliance													
Serbia and Montenegro	EUR	Non-LVC	2003	A7	11.00	0.00	0.00	N/A		1.65	0.00	-1.65	No
Countries that may need additional actions to achieve compliance													
Albania	EUR	LVC	2003	A7	3.15	2.86	2.30	100% by 2005		0.47	0.56	0.09	Yes*
Countries with No Consumption													
Brunei Darussaleem	ASP	LVC	2003	CP	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Cambodia	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Central African Republic	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Ethiopia	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No

Annex IV

Country	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
			Year	Source	CTC baseline	Latest consumption	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	ODS phase-out in Final 2004 business plan	85% CTC reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 85% CTC reduction	Received assistance from Fund
										(1)*.15	(2)-(3)	(8)-(7)	
Lao People's Democratic Republic	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Lesotho	AFR	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Mauritania	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Suriname	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Swaziland	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	N/A		0.00	0.00	0.00	No
Countries with insufficient data													
Angola	AFR	LVC	2003	A7	NDR	0.00	0.00	N/A					No
* Countries with an approved CTC or ODS phase out plan/project													
** Included in the 2004-2006 Business Plan.													

Annex V

METHYL CHLOROFORM (TCA) ANALYSIS

Country	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
			Year	Source	TCA baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the 2003 freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	30% TCA reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 30% TCA reduction	Received assistance from Fund
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.70	(2)-(4)	(9)-(8)	
COUNTRIES THAT HAVE RATIFIED THE LONDON AMENDMENT															
Countries that appear to be in compliance															
Algeria	AFR	Non-LVC	2003	A7	5.80	5.00	0.00	0.00	N/A	0.00		4.06	5.00	0.94	No
Argentina	LAC	Non-LVC	2003	A7	65.72	20.90	0.00	12.20	100% by 2009	0.00		46.01	8.70	-37.31	Yes*
Bahamas	LAC	LVC	2003	A7	0.03	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.02	0.00	-0.02	No
Bahrain	ASP	LVC	2003	A7	22.67	0.67	0.00	0.00	N/A	0.00		15.87	0.67	-15.19	No
Benin	AFR	LVC	2003	A7	0.003	0.000	0.000	0.000	N/A	0.000		0.002	0.000	-0.002	No
Bolivia	LAC	LVC	2002	A7	0.003	0.000	0.000	0.000	N/A	0.000		0.002	0.000	-0.002	No
Brazil	LAC	Non-LVC	2003	A7	32.42	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		22.70	0.00	-22.70	Yes
Burundi	AFR	LVC	2003	A7	0.09	0.02	0.00	0.00	N/A	0.00		0.07	0.02	-0.04	No
Cameroon	AFR	LVC	2003	A7	8.17	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		5.72	0.00	-5.72	No
Chile	LAC	Non-LVC	2002	A7	6.44	3.48	0.00	3.70	100% by 2005	0.00		4.51	-0.22	-4.73	Yes*
China	ASP	Non-LVC	2003	A7	721.23	336.83	0.00	123.50	100% by 2005	0.00	56.50	504.86	213.33	-291.53	Yes*
Colombia	LAC	Non-LVC	2003	A7	0.634	0.001	0.000	0.000	N/A	0.000		0.444	0.001	-0.443	No
Congo	AFR	LVC	2003	A7	0.02	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.01	0.00	-0.01	No
Congo, DR	AFR	Non-LVC	2003	A7	4.76	0.60	0.00	0.00	N/A	0.00		3.33	0.60	-2.73	No
Cuba	LAC	Non-LVC	2003	A7	0.007	0.001	0.000	0.000	N/A	0.000		0.005	0.001	-0.004	No
Dominican Republic	LAC	Non-LVC	2003	A7	3.60	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00	31.40	2.52	0.00	-2.52	No
Egypt	AFR	Non-LVC	2003	A7	26.00	18.00	0.00	0.00	N/A	0.00	**	18.20	18.00	-0.20	Yes

Annex V

Country	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
			Year	Source	TCA baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the 2003 freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	30% TCA reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 30% TCA reduction	Received assistance from Fund
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.70	(2)-(4)	(9)-(8)	
Haiti	LAC	LVC	2003	A7	0.15	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.11	0.00	-0.11	No
India	ASP	Non-LVC	2002	A7	122.22	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		85.55	0.00	-85.55	Yes
Indonesia	ASP	Non-LVC	2003	A7	13.33	10.74	0.00	0.00	N/A	0.00	**	9.33	10.74	1.41	Yes
Jamaica	LAC	LVC	2003	A7	1.39	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.97	0.00	-0.97	Yes*
Jordan	ASP	Non-LVC	2003	A7	18.17	8.00	0.00	45.00	100% by 2005	0.00		12.72	-37.00	-49.72	Yes*
Kenya	AFR	LVC	2003	A7	1.12	0.00	0.00	1.90	100% by 2004	0.00		0.79	-1.90	-2.69	Yes/Partial
Korea, DPR	ASP	Non-LVC	2003	A7	7.70	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		5.39	0.00	-5.39	No
Kuwait	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.003	0.000	0.000	0.000	N/A	0.000		0.002	0.000	-0.002	No
Lebanon	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.003	0.000	0.000	0.000	N/A	0.000		0.002	0.000	-0.002	No
Malaysia	ASP	Non-LVC	2003	A7	49.48	11.44	0.00	0.00	N/A	0.00		34.64	11.44	-23.20	Yes*
Mauritius	AFR	LVC	2003	A7	0.11	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.07	0.00	-0.07	No
Mexico	LAC	Non-LVC	2003	A7	56.40	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		39.48	0.00	-39.48	Yes
Morocco	AFR	Non-LVC	2003	A7	0.0667	0.0008	0.0000	0.0000	N/A	0.0000		0.0467	0.0008	-0.0459	No
Nigeria	AFR	Non-LVC	2003	A7	32.86	31.30	0.00	8.30	100% by 2005	0.00		23.00	23.00	0.00	Yes*
Pakistan	ASP	Non-LVC	2003	A7	2.33	0.00	0.00	9.20	100% by 2005	0.00		1.63	-9.20	-10.83	Yes
Paraguay	LAC	LVC	2003	A7	0.03	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.02	0.00	-0.02	No
Peru	LAC	LVC	2002	A7	0.004	0.000	0.000	0.000	N/A	0.000		0.002	0.000	-0.002	Yes
Romania	EUR	Non-LVC	2003	A7	0.02	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.02	0.00	-0.02	No
Samoa	ASP	LVC	2003	A7	0.003	0.000	0.000	0.000	N/A	0.000		0.002	0.000	-0.002	No
Sri Lanka	ASP	Non-LVC	2003	A7	2.96	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00	3.90	2.07	0.00	-2.07	Yes*
Thailand	ASP	Non-LVC	2003	A7	54.57	2.39	0.00	0.00	N/A	0.00		38.20	2.39	-35.81	Yes*

Country	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
			Year	Source	TCA baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the 2003 freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	30% TCA reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 30% TCA reduction	Received assistance from Fund
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.70	(2)-(4)	(9)-(8)	
Trinidad and Tobago	LAC	LVC	2003	A7	0.73	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.51	0.00	-0.51	No
Tunisia	AFR	Non-LVC	2003	A7	0.08	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.06	0.00	-0.06	No
Turkey	EUR	Non-LVC	2003	A7	37.43	10.80	0.00	18.70	100% by 2006	0.00		26.20	-7.90	-34.10	Yes*
Uganda	AFR	LVC	2003	A7	0.03	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.02	0.00	-0.02	No
Venezuela	LAC	Non-LVC	2003	A7	4.64	1.85	0.00	0.00	N/A	0.00		3.25	1.85	-1.39	Yes
Vietnam	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.17	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.12	0.00	-0.12	No
Yemen	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.90	0.20	0.00	0.00	N/A	0.00		0.63	0.20	-0.43	No
Zambia	AFR	LVC	2003	A7	0.06	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.05	0.00	-0.05	No
Zimbabwe	AFR	Non-LVC	2003	A7	0.003	0.000	0.000	0.00	N/A	0.000		0.002	0.000	-0.002	No
Countries that may need additional actions to achieve compliance															
Bangladesh	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.87	0.89	0.03	0.00	N/A	0.03		0.61	0.89	0.29	Yes*
Bosnia and Herzegovina	EUR	LVC	2003	A7	1.55	3.60	2.05	0.60	100% by 2004	1.45		1.08	3.00	1.92	Yes*
Costa Rica	LAC	LVC	2003	A7	0.018	0.060	0.042	0.000	N/A	0.042		0.013	0.060	0.047	No
Ecuador	LAC	LVC	2003	A7	2.00	3.48	1.49	0.00	N/A	1.49		1.40	3.48	2.09	No
Iran	ASP	Non-LVC	2003	CP	8.67	386.80	378.13	0.00	N/A	378.13	386.80	6.07	386.80	380.73	No
Marshall Islands	ASP	LVC	2003	A7	0.000	0.002	0.002	0.000	N/A	0.002		0.000	0.002	0.002	No
Oman	ASP	LVC	2003	A7	0.000	0.003	0.003	0.000	N/A	0.003		0.000	0.003	0.003	No
Countries with No Consumption															
Antigua and Barbuda	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Barbados	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Belize	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No

Annex V

Country	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
			Year	Source	TCA baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the 2003 freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	30% TCA reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 30% TCA reduction	Received assistance from Fund
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.70	(2)-(4)	(9)-(8)	
Botswana	AFR	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Burkina Faso	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Cape Verde	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Chad	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Comoros	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Cote D'Ivoire	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Croatia	EUR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Djibouti	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Dominica	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
El Salvador	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Fiji	ASP	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Gabon	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Gambia	AFR	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Georgia	EUR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Ghana	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Grenada	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Guatemala	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Guinea	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Guinea Bissau	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Guyana	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Honduras	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Kiribati	ASP	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Kyrgyzstan	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Liberia	AFR	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Libya	AFR	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Macedonia	EUR	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Madagascar	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Malawi	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Maldives	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No

Country	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
			Year	Source	TCA baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the 2003 freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	30% TCA reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 30% TCA reduction	Received assistance from Fund
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.70	(2)-(4)	(9)-(8)	
Mali	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Micronesia	ASP	LVC	2000	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Moldova	EUR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Mongolia	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Mozambique	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Myanmar	ASP	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Namibia	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Nepal	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Nicaragua	LAC	LVC	2003	CP	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Niger	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Palau	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Panama	LAC	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Papua New Guinea	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Philippines	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	Yes
Qatar	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Rwanda	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Saint Kitts and Nevis	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Saint Lucia	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Saint Vincent and the Grenadines	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Sao Tome and Principe	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Senegal	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Seychelles	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Sierra Leone	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Solomon Islands	ASP	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Somalia	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No

Country	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
			Year	Source	TCA baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the 2003 freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	30% TCA reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 30% TCA reduction	Received assistance from Fund
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.70	(2)-(4)	(9)-(8)	
Sudan	AFR	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Syria	ASP	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Tanzania	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Togo	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Tonga	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Tuvalu	ASP	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Uruguay	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Vanuatu	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Countries with insufficient data															
Afghanistan	ASP	NDR			NDR	NDR		0.00	N/A						No
Bhutan	ASP	NDR			NDR	NDR		0.00	N/A						No
COUNTRIES THAT HAVE NOT RATIFIED THE LONDON AMENDMENT															
Countries that appear to be in compliance															
Cambodia	ASP	LVC	2003	A7	0.48	0.38	0.00	0.00	N/A	0.00		0.33	0.38	0.04	No
Ethiopia	AFR	LVC	2003	A7	0.46	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.32	0.00	-0.32	No
Countries that may need additional actions to achieve compliance															
Albania	EUR	LVC	2003	A7	0.03	0.14	0.11	0.00	N/A	0.11		0.02	0.14	0.12	Yes*
Countries with No Consumption															
Brunei Darussaleem	ASP	LVC	2003	CP	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Central African Republic	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Lao People's Democratic Republic	ASP	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Lesotho	AFR	LVC	2002	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No

Country	Region	Status	Latest Consumption		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
			Year	Source	TCA baseline	Latest consumption	Amount needed to meet the 2003 freeze	Phase-out approved but not yet implemented (as of October 2004)	Date for completion of approved projects	Future phase-out needed to meet the freeze	ODS phase-out in Final 2004 business plan	30% TCA reduction	Balance from approved projects	Additional phase-out needed to meet 30% TCA reduction	Received assistance from Fund
							(2) - (1)			(3)-(4)		(1)*.70	(2)-(4)	(9)-(8)	
Mauritania	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Serbia and Montenegro	EUR	Non-LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Suriname	LAC	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Swaziland	AFR	LVC	2003	A7	0.00	0.00	0.00	0.00	N/A	0.00		0.00	0.00	0.00	No
Countries with insufficient data															
Angola	AFR	LVC	2003	A7	NDR	0.00		0.00	N/A						No
* Countries with an approved TCA or ODS phase out plan/project.															
** Included in the 2004-2006 Business Plan.															

Annexe VI

PAYS QUI SEMBLENT ÊTRE EN SITUATION DE NON-CONFORMITÉ OU QUI ONT DEMANDÉ LA MODIFICATION DE LEURS VALEURS DE RÉFÉRENCE

Albanie (TCA)

1. La consommation de 0,14 tonne PAO de l'Albanie pour l'année 2003 est supérieure à sa valeur de référence de 0,03 tonne PAO. Aucune lettre faisant suite à la décision 43/4 d) n'a été envoyée à l'Albanie parce que les données de 2003 n'étaient pas encore disponibles à l'époque. Il faut toutefois noter que l'Albanie ne peut pas être considérée comme un pays en situation de non-conformité aux mesures de réglementation pour le TCA parce que l'Albanie n'a pas encore ratifié l'Amendement de Londres au moment d'écrire ces lignes, de sorte qu'elle n'est pas encore assujettie aux mesures de réglementation de l'Annexe B.

2. La tranche annuelle d'élimination de SAO est proposée à la 44^e réunion du Comité exécutif par l'ONUDI et le projet de renforcement des institutions est présenté par le PNUE.

3. L'ONUDI a indiqué qu'elle continue à avoir de la difficulté au chapitre du paiement des droits et des taxes. Rappelons que le Comité exécutif a décidé que le Fonds multilatéral ne financerait pas de coûts tels que les taxes, les droits et les autres transferts de paiement du genre (UNEP/OzL.Pro/ExCom/10/40, par. 171a). Le Comité exécutif a réitéré la position prise à la dixième réunion lors de l'examen de la question à sa 22^e réunion (décision 22/5).

4. Le PNUE et l'ONUDI ont eu de la difficulté à organiser une réunion en Albanie, mais celle-ci a finalement pu avoir lieu grâce à l'assistance du PNUD et de son représentant résident. Il y aura une mission conjointe en Albanie afin de se pencher sur la question de la conformité le 25 octobre 2004.

Bahamas (CFC de l'Annexe B)

5. Les Bahamas rapportent une consommation de 0,15 tonne PAO de CFC de l'annexe B/I pour l'année 2003. Cette quantité est supérieure à la valeur de référence de zéro tonne PAO. Le Bureau national de l'ozone des Bahamas a informé le PNUE qu'il avait déjà communiqué avec le Secrétariat de l'ozone à cet effet. Les Bahamas ont indiqué que le ministère des Douanes a confirmé que le niveau de consommation nationale de CFC de l'Annexe B-1, de tétrachlorure de carbone, de méthyle chloroforme et de CFC-13 était de zéro pour l'année 2003. Selon le Bureau national de l'ozone, le ministère des Douanes a mal identifié certaines substances, ce qui a donné lieu à une erreur dans les données.

Bangladesh (TCA)

6. Une lettre faisant suite à la décision 43/4 d) a été envoyée au Bangladesh car sa consommation de TCA pour l'année 2003 (0,89 tonne PAO) est supérieure à sa valeur de référence de 0,87 tonne PAO.

7. Le Bangladesh pourrait être en situation de non-conformité en raison d'une consommation de 20 kilogrammes de TCA. C'est une question qui a été soulevée concernant les pays visés à l'Article 5 dont la valeur de référence est peu élevée.

8. Le gouvernement a répondu qu'il allait entreprendre les mesures suivantes : un atelier de formation à l'intention des importateurs et des utilisateurs offert dans le cadre de son plan national d'élimination, le lancement d'une campagne de sensibilisation, et l'introduction de mesures fiscales afin d'encourager l'utilisation de substances de remplacement et de contrôler les importations au moyen d'un système de permis. La 42^e réunion a approuvé un plan national qui prévoit une somme de 25 000 \$US pour les solvants, qui sera mis en œuvre par le PNUD.

Bolivie (CFC)

9. La quinzième Réunion des Parties a approuvé un plan d'action pour la Bolivie afin d'assurer son retour à la conformité pour l'échéance des CFC (décision XV/31). Le plan oblige la Bolivie à réduire sa consommation de CFC de 65,5 tonnes PAO en 2002 à 63,6 tonnes PAO en 2003, et à mettre sur pied un système de permis. La Bolivie n'avait pas communiqué ses données sur la consommation pour l'année 2003 au 19 octobre 2004, mais elle a communiqué ses données au Secrétariat du Fonds le 29 octobre 2004, et celles-ci révèlent une consommation de CFC de 32,83 tonnes PAO pour l'année 2003.

10. L'Administrateur du Bureau national de l'ozone a informé le PNUD que le système de permis de la Bolivie a été mis sur pied. Le premier décret a été adopté au mois de mars et la réglementation a été approuvée en juin 2004. Le système de permis est en voie d'exécution. Bien que les mesures législatives n'aient été adoptées que cette année, l'Administrateur du Bureau national de l'ozone a informé le PNUD que les mécanismes de la Bolivie étaient en place et en application depuis 2003.

Bosnie-Herzégovine (TCA)

11. Une lettre faisant suite aux décisions 43/3 b) et 43/4 d) a été envoyée à la Bosnie-Herzégovine car il lui restait un projet dans le plan d'activités pour l'année 2004 qui n'avait pas été présenté et que sa consommation de TCA rapportée pour l'année 2003 (3,6 tonnes PAO) était supérieure à sa valeur de référence (1,5 tonne PAO). Aucune réponse n'avait été reçue au moment d'écrire ces lignes. La consommation de TCA a augmenté de 1,34 tonne PAO de 2002 à 2003.

12. L'ONUDI présente la deuxième tranche du plan d'élimination du tétrachlorure de carbone/TCA à la 44^e réunion du Comité exécutif, comme prévu.

Botswana (bromure de méthyle)

13. Une lettre faisant suite à la décision 43/4 d) a été envoyée au Botswana car sa consommation de bromure de méthyle pour l'année 2002 (0,6 tonne PAO) est supérieure à sa valeur de référence de 0,4 tonne PAO. Aucune réponse n'avait été reçue au moment d'écrire ces lignes.

14. Le Botswana possède un plan d'action approuvé en vertu de la décision XV/31 qui prévoit une consommation limite de 0,4 tonne PAO pour 2003 et la mise sur pied d'un système de permis comprenant des quotas. Les données pour l'année 2003 n'avaient pas encore été communiquées au moment d'écrire ces lignes. Le PNUE a indiqué que le Botswana est en train de préparer des mesures législatives pour le système de permis mais que le système n'était pas encore en place.

15. Le PNUE est l'agence d'exécution du projet de renforcement des institutions au Botswana (BOT/SEV/41/INS/08). Le Bureau national de l'ozone a produit le matériel de sensibilisation (dépliants, autocollants), organisé les célébrations de la Journée de l'ozone et assuré la formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération (BOT/SEV/41/INS/08).

16. Le PNUE a indiqué qu'il avait envoyé une mission au Botswana. La mission a donné lieu à l'élaboration d'un projet de réglementation sur les SAO qui devrait faciliter la conformité.

17. Le projet de démonstration du bromure de méthyle au Botswana (BOT/FUM/25/DEM/05), mis en œuvre par l'ONUDI, continue à connaître des retards. Le projet accuse un retard de 46 mois. Un système de permis régissant l'importation du bromure de méthyle a été planifié en vue d'une entrée en vigueur en 2003, mais l'ONUDI a fait savoir qu'elle travaillait encore sur le système de contrôle des importations car le projet doit être approuvé par différents niveaux d'autorité au pays. L'ONUDI a fourni un appui pour le plan d'action approuvé par les Parties en 2003. L'ONUDI a demandé au Botswana de fournir de l'information à savoir si une partie de la consommation a été utilisée pour des activités sanitaires et préalables à l'expédition. Aucune réponse n'avait été reçue au moment d'écrire ces lignes.

Congo (bromure de méthyle)

18. Une lettre faisant suite à la décision 43/4 d) a été envoyée au Congo car sa consommation de bromure de méthyle pour l'année 2003 (1,25 tonne PAO) est supérieure à sa valeur de référence de 0,89 tonne PAO. Aucune réponse n'avait été reçue au moment d'écrire ces lignes.

19. Le Congo possède un projet régional de bromure de méthyle approuvé qui assurerait la conformité aux mesures de réglementation de 2002 et de 2005. Le projet vise à aider les pays à élaborer des politiques pour assurer ces mesures de réglementation. Le Congo a entrepris une évaluation technique des utilisations du bromure de méthyle au pays. La part la plus importante du bromure de méthyle est importée par les pétrolières, mais le Bureau national de l'ozone a été incapable d'obtenir de l'information concernant les raisons de l'importation. Le projet régional de bromure de méthyle du PNUE aide le gouvernement à éliminer sa dépendance envers l'utilisation du bromure de méthyle. Une mission technique devait avoir lieu du 21 au 28 octobre 2004, et une mission de réglementation était prévue pour le début de 2005. Le PNUE croyait que les activités du projet permettraient au Congo d'atteindre son objectif de réduction de 20 pour cent et son objectif de conformité de 2005.

20. Le PNUE est l'agence responsable de la mise en œuvre du projet de renforcement des institutions du Congo.

Costa Rica (TCA)

21. Aucune lettre faisant suite à la décision 43/3 b) n'a été envoyée au Costa Rica car sa consommation pour l'année 2002 était inférieure à sa valeur de référence. Par la suite, le Costa Rica a rapporté que sa consommation de TCA pour l'année 2003 (0,1 tonne PAO) était supérieure à sa valeur de référence (0,0 tonne PAO).

22. Le PNUE est en train de mettre en œuvre un plan de gestion des frigorigènes pour le Costa Rica qui comprend la formation des agents de douane (COS/REF/41/TRA/29) et le système d'accréditation et de permis (COS/REF/41/TRA/29) approuvé en décembre 2003. Le PNUD s'est rendu au Costa Rica récemment afin d'entreprendre les activités prévues dans le plan de gestion des frigorigènes. Un plan d'action a été dressé, les questions entourant la réduction du budget approuvé ont été réglées, et les priorités pour l'exécution du projet ont été établies. Le document du projet est en voie d'être signé, comme l'indique le dernier rapport du PNUD. Le PNUD est aussi l'agence d'exécution du projet de renforcement des institutions au Costa Rica (COS/SEV/35/INS/26).

23. Le PNUD a été invité à communiquer avec le Costa Rica afin de déterminer la nature de la consommation de TCA. Le PNUD a communiqué avec le Bureau national de l'ozone du Costa Rica, qui l'a informé qu'il procédait à l'étude de la nature de la consommation de TCA en 2003 et qu'il estimait que les importations n'étaient pas normales car elles comportaient trop de différences par rapport aux rares données historiques. Le Costa Rica n'envisageait aucune activité pour le TCA car sa valeur de référence et son niveau de consommation sont de zéro. Le PNUD a indiqué qu'il fournirait l'assistance nécessaire pour éliminer la consommation de façon permanente lorsque la nature de la consommation de 0,1 tonne PAO aura été identifiée.

Côte d'Ivoire (bromure de méthyle)

24. La consommation de 8,46 tonnes PAO en Côte d'Ivoire pour l'année 2003 est supérieure à sa valeur de référence de 8,14 tonnes PAO. Aucune lettre faisant suite à la décision 43/4 d) n'a été envoyée en Côte d'Ivoire car les données pour l'année 2003 n'étaient pas disponibles lorsque les lettres ont été envoyées. Il faut toutefois noter que la Côte d'Ivoire n'est pas en situation de non-conformité aux mesures de réglementation du bromure de méthyle pour l'année 2003 car elle a ratifié l'Amendement de Copenhague le 8 octobre 2003 et qu'elle n'était assujettie à l'Amendement pour l'année 2003.

25. La Côte d'Ivoire possède un projet d'élimination du bromure de méthyle approuvé. Le projet de bromure de méthyle est en voie de mise en œuvre, l'équipement a été livré et la formation a débuté mais l'accès aux centres de fumigation dans le nord du pays, où persistent certaines activités contre le gouvernement, s'avère difficile. L'ONUDI a indiqué pendant la réunion de coordination que la Côte d'Ivoire se croit en situation de conformité car les chiffres rapportés comprennent les activités sanitaires et préalables à l'expédition. L'ONUDI a demandé au gouvernement d'envoyer une lettre au Secrétariat de l'ozone afin d'éclaircir la question.

26. La Côte d'Ivoire a expliqué à l'ONUDI que 10,32 tonnes PAO de la consommation de 18,84 tonnes PAO rapportée pour l'année 2003 avaient été utilisées à des fins sanitaires et

préalables à l'expédition. La différence de consommation est de 8,52 tonnes, ce qui est supérieur à la valeur de référence de 8,1 tonnes PAO. Cependant, la Côte d'Ivoire a aussi noté qu'avec la mise en œuvre du projet de l'ONUDI, la consommation de bromure de méthyle pour l'année 2004 devrait être de 6,32 tonnes PAO et de 3,82 tonnes PAO en 2005.

Équateur (TCA)

27. Une lettre faisant suite à la décision 43/3 b) a été envoyée à l'Équateur parce que sa consommation de 3,48 tonnes PAO de TCA pour l'année 2003 dépasse sa valeur de référence de 2 tonnes PAO.

28. L'Équateur a répondu que le système de permis mis en place depuis le 13 mai 2004, qui vise également le TCA, devrait lui permettre de respecter l'échéance du Protocole de Montréal pour le TCA.

29. La Banque mondiale a prévu une mission en Équateur au mois de novembre 2004. Elle a précisé qu'elle s'occuperait de cette question de non-conformité et qu'elle prendrait les mesures nécessaires pour mener l'évaluation finale de la consommation de TCA de façon à assurer la pleine conformité au cours des années à venir.

Guinée-Bissau (CFC)

30. Une lettre a été envoyée à la Guinée-Bissau pour faire suite à la décision 43/4 d) lui demandant de l'information sur les obstacles à la conformité, mais aucune réponse n'avait encore été reçue au moment d'écrire ces lignes. La consommation de CFC a augmenté de 2 tonnes de 2002 à 2003.

31. La Guinée-Bissau possède un plan de gestion des frigorigènes en vertu de la décision 31/48 qui l'oblige à se conformer aux mesures de réglementation de 2005 et de 2007 approuvées à la 43^e réunion du Comité exécutif. Le plan d'activités du PNUE pour l'année 2004 comprenait une activité spéciale du Programme d'aide à la conformité offrant de « l'assistance pour la mise en œuvre des activités du plan de gestion des frigorigènes et l'accélération de la mise sur pied des mesures législatives ».

32. Le PNUE a indiqué que le programme de pays/plan de gestion des frigorigènes récemment approuvé aux fins de mise en œuvre par le PNUE et le PNUD contient un plan d'action pour l'élimination des CFC en Guinée-Bissau conformément aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal. Le PNUE attend l'adoption des mesures législatives par la Guinée-Bissau, qui sera réalisée avec l'assistance du PNUE, afin de commencer la mise en œuvre du volet investissement conformément aux règles du Comité exécutif, qui exigent qu'un système de permis soit en place ou à une étape avancée de son élaboration, avant que le volet investissement ne puisse commencer. Après avoir terminé les préalables, le PNUE et la Guinée-Bissau mettront en œuvre le programme d'assistance technique en vertu de la décision 41/100 qui porte sur l'utilisation la plus efficace possible des fonds alloués.

33. Le PNUE a indiqué que comme le pays semble être en situation de non-conformité, il allait aider la Guinée-Bissau à préparer un plan d'action qui sera présenté à la 33^e réunion du Comité d'application.

Iran (TCA)

34. Les données sur la consommation (386,8 tonnes PAO) communiquées dans le cadre de la mise en œuvre du programme de pays de l'Iran sont de 8,67 tonnes PAO supérieures à sa valeur de référence pour le TCA. Aucune lettre n'a été envoyée à l'Iran parce que le pays est en voie de réviser ses données sur le TCA afin de présenter un projet au Comité exécutif.

35. Le PNUE est l'une des agences qui a collaboré au plan national d'élimination des CFC (IRA/PHA/41/TAS/161) approuvé en décembre 2003. Le PNUE a indiqué que le pays procédait actuellement à l'examen d'une réglementation portant sur un système de permis s'appliquant à toutes les SAO, y compris les interdictions liées aux équipements à base de SAO.

36. Le PNUD est l'agence d'exécution du projet de renforcement des institutions en Iran (IRA/SEV/38/INS/157).

37. L'ONUDI est en train d'élaborer un projet d'élimination du tétrachlorure de carbone/TCA. L'ONUDI a informé le gouvernement qu'il devait demander de faire changer sa valeur de référence en vertu des nouvelles lignes directrices sur les changements aux valeurs de référence adoptées par la quinzième Réunion des Parties. L'Iran a indiqué qu'il avait demandé un changement de ses valeurs de référence avant l'adoption des lignes directrices mais que le Comité d'application n'a pas donné suite à sa demande.

38. Cependant, comme la quantité en question a été utilisée par des militaires et qu'il n'était pas possible de consulter les factures pour confirmer les niveaux d'importation, l'ONUDI a indiqué qu'il est peu probable que l'Iran puisse fournir l'information demandée en vertu des nouvelles lignes directrices pour justifier cette consommation de 400 tonnes PAO. Par contre, l'ONUDI a indiqué que l'Iran possédait les factures pouvant justifier la demande d'augmenter la valeur de référence à 2 000 tonnes PAO.

Liban (bromure de méthyle)

39. Les données sur la consommation de bromure de méthyle au Liban pour l'année 2003 (184,7 tonnes PAO) sont supérieures à la valeur de référence de 152,4 tonnes PAO. Aucune lettre faisant suite à la décision 43/4 d) n'a été envoyée au Liban car les données sur la consommation pour l'année 2003 n'étaient pas disponibles lorsque les lettres ont été envoyées.

40. Deux projets de bromure de méthyle sont en cours de mise en œuvre au Liban.

41. Presque tous les montants accordés pour la première phase du projet d'élimination du bromure de méthyle du PNUD ont été décaissés et les objectifs ont été atteints (LEB/FUM/34/INV/46). Les deuxième et troisième tranches du projet ont été approuvées, ce qui signifie que le projet a atteint les objectifs fixés dans l'accord. Le PNUD, au nom du

gouvernement du Liban, demande à la 44^e réunion du Comité exécutif d'approuver le décaissement de la quatrième tranche de financement (400 000 \$US).

42. Le gouvernement du Liban a présenté une demande de changement des valeurs de référence au Secrétariat de l'ozone en avril 2001, avant l'approbation du projet d'élimination complète du bromure de méthyle au Liban en juillet 2001. Croyant que sa demande de modification des valeurs de référence avait été acceptée, le Liban a entrepris des efforts pour éliminer sa consommation de bromure de méthyle en vertu du calendrier d'élimination contenu dans les conditions convenues régissant les projets d'élimination approuvés, c'est-à-dire un calendrier de réduction fondé sur les données de référence révisées que le gouvernement croyait acceptées.

43. Alors que le projet sur le bromure de méthyle au Liban mis en œuvre par l'ONUDI semblait se dérouler selon le calendrier établi (LEB/FUM/41/INV/54), une élimination de 14,2 tonnes PAO était prévue pour 2004, le Liban a demandé une réorientation du projet en choisissant des solutions de rechange moins onéreuses. Une demande a été présentée à la 43^e réunion, qui l'a approuvée.

Lesotho (halons)

44. Une lettre faisant suite à la décision 43/4 d) a été envoyée au Lesotho, lui demandant de l'information sur les obstacles à la conformité, mais aucune réponse n'avait été reçue au moment d'écrire ces lignes. La consommation de halons au Lesotho pour l'année 2003 (1,8 tonne PAO) est supérieure à sa valeur de référence de 0,2 tonne PAO.

45. Le Lesotho fait partie de la banque de halons de l'est et du sud de l'Afrique mise en œuvre par l'Allemagne. La banque de halons n'effectue aucune activité à l'heure actuelle, mais il existe des installations privées fonctionnelles en Afrique du Sud. L'Allemagne a été invitée à déterminer la source de la consommation de 2003 et si les quantités contenaient des matières recyclées.

46. Aucun fonds n'a été décaissé pour le projet de renforcement des institutions du Lesotho (LES/SEV/29/INS/06) depuis son approbation en novembre 1999. De nouveaux administrateurs de l'ozone et un nouveau budget ont été demandés. Le PNUE a indiqué que le Bureau national de l'ozone n'a pas remis de compte de frais ni les demandes d'avances de fonds nécessaires au décaissement des fonds.

Libye (halons)

47. Une lettre faisant suite à la décision 43/4 d) a été envoyée à la Libye parce que les données de 2002 et de 2003 n'avait pas été communiquées, entre autres choses. Aucune réponse n'avait été reçue au moment d'écrire ces lignes (19 octobre 2004). Les données pour 2002 et 2003 communiquées en vertu de l'Article 7 par la suite révèlent que la consommation de halons en Libye pour l'année 2003 (714,5 tonnes PAO) a été supérieure à sa valeur de référence de 633,1 tonnes PAO.

48. La Libye possède un plan d'action pour la conformité pour les CFC en vertu de la décision XV/36 de la quinzième Réunion des Parties, qui comprend, entre autres, un engagement à mettre sur pied un système de permis d'importation et d'exportation des SAO comprenant des quotas.

49. L'ONUDI est l'agence d'exécution du projet de renforcement des institutions. Il faut toutefois noter que l'Administrateur du Bureau national de l'ozone n'assiste pas aux réunions du réseau africain, et que les communications et la logistique sont ardues.

50. L'ONUDI a été invitée à déterminer les origines des halons expédiées en Libye. L'ONUDI a communiqué avec le Bureau national de l'ozone de la Libye mais n'a pas reçu de réponse au moment de la mise au point du présent document.

Îles Marshall (TCA)

51. Les îles Marshall ont rapporté une consommation de 0,002 tonne PAO de TCA pour l'année 2003, ce qui est supérieur à son objectif à l'échéance de 0 tonne PAO. Dans leur réponse à la lettre envoyée par le Secrétariat pour faire suite à la décision 43/4 d), les îles Marshall ont indiqué que les données sur le TCA pour l'année 2003 communiquées en vertu de l'Article 7 étaient erronées car la solution de nettoyage n'était pas du TCA. Le Secrétariat a demandé au PNUE de demander aux îles Marshall d'informer officiellement le Secrétariat de l'ozone de la situation. Une confirmation de cet avis a été reçue le 28 octobre 2004.

Népal (CFC)

52. Une lettre faisant suite à la décision 43/4 d) a été envoyée au Népal en raison de la possibilité que le Népal soit en situation de non-conformité. Le Népal a communiqué des données qui révèlent une consommation de zéro pour 2002 et 2003. Les quantités d'importations illégales saisies par le Népal dépassent les limites de consommation maximum actuelles et futures du Protocole de Montréal, et le Népal cherche un moyen d'éliminer ces quantités supplémentaires. Le plan d'action proposé permettrait au Népal de libérer les importations illégales dans le pays, conformément aux limites de réglementation du Protocole.

53. Le Népal a mis en œuvre un système de permis pour le contrôle des importations de SAO.

54. Le Népal a répondu que « le libellé des décisions XIV/23 et XV/39 semble prévenir les importations de CFC conformément aux mesures législatives qui sont entrées en vigueur en 2000 et ne permettent pas la libération des quantités saisies. » Cependant, le Népal a accepté de libérer les quantités saisies en vertu des recommandations de la 32^e réunion du Comité d'application, mais a stipulé que tout surplus de CFC ne devra être identifié « qu'après 2009 ».

Oman (TCA)

55. La consommation de 0,003 tonne PAO de TCA a été à utilisée des fins purement pharmaceutiques et de laboratoire, pour lesquelles il n'existe pas de solution de remplacement.

La quantité de 0,003 tonne PAO est sans importance et presque négligeable lorsqu'elle est répartie par habitant. L'Oman a indiqué que le pays a déjà pris les mesures nécessaires pour se conformer au Protocole de Montréal sans toutefois préciser la nature de ces mesures. Il avait toutefois déjà mentionné l'imminence de décrets pour la réglementation des SAO. Le PNUE a indiqué que sa communication avec l'Administrateur du Bureau de l'ozone lui avait révélé que le TCA avait été importé par erreur et qu'aucune autre importation n'était prévue.

56. La consommation de 3 kg PAO de TCA à des fins pharmaceutiques et de laboratoire mérite qu'on s'intéresse d'un peu plus près à la question. Il faut déterminer en quoi consiste ces utilisations et s'il existe des solutions de rechange. En supposant qu'il n'en existe pas, le Comité d'application pourrait souhaiter examiner davantage la possibilité qu'il puisse y avoir d'autres cas de non-conformité pour quelques kilogrammes, et que ceux-ci qui pourraient justifier une exemption pour utilisation essentielle pour les pays non visés à l'Article 5 qui ont déjà respecté leurs obligations en vertu du Protocole de Montréal.

Pakistan (halons)

57. Une lettre faisant suite à la décision 43/4 d) a été envoyée au Pakistan lui demandant de l'information sur les obstacles à la conformité. Les consommations de halons en 2002 (16,95 tonnes PAO) et en 2003 (15 tonnes PAO) sont supérieures à la valeur de référence (14,2 tonnes PAO).

58. Le Pakistan a reçu un appui financier pour un projet de banque de halons mis en œuvre par l'ONUDI, approuvé en décembre 2003 (PAK/HAL/31/TAS/55). Le projet comprend un calendrier de mise en œuvre ambitieux qui prévoit une livraison de l'équipement à la fin de 2004. L'ONUDI a acheté l'équipement pour la banque de halons, et compte le livrer comme prévu.

59. Le Pakistan a répondu à la décision 43/4 d) en indiquant « qu'en raison des retards dans l'approbation des projets de halons par le Comité exécutif et du retard dans la mise en place des mesures de réglementation attribuable à l'introduction d'un système de permis, les importations de halons « dépassent à peine » la valeur de référence. Les modalités finales de la mise en place d'un système de permis pour l'importation de toutes les SAO ont été convenues. Le système de permis devait être en place avant le 30 octobre 2004. Un programme de formation offert dans le cadre du projet de plan de gestion des frigorigènes de l'ONUDI visant à habiliter les agents de douanes a été lancé afin d'améliorer la capacité des bureaux de douane à surveiller les importations légales et de réduire le commerce illicite. Le Pakistan espère pouvoir être en situation de conformité après la mise en place du système de permis visant à réglementer les importations de SAO et l'achèvement des projets. » Il faut noter que le Comité exécutif a approuvé le projet de banque de halons pour le Pakistan la première fois qu'il a été présenté pour examen, c'est-à-dire à la 41^e réunion du Comité exécutif.

60. L'ONUDI a indiqué qu'elle financerait la participation d'un représentant du Pakistan à un atelier sur les halons qui aura lieu en Serbie le 1^{er} et 2 novembre 2004. Le PNUE a indiqué qu'il aidait le Pakistan pour son système de permis.

61. L'ONUDI a indiqué que la consommation de halons rapportée pour le Pakistan consistait en des halons vierges de Chine.

Papouasie-Nouvelle-Guinée (bromure de méthyle)

62. Une lettre faisant suite à la décision 43/4 d) a été envoyée en Papouasie-Nouvelle-Guinée car sa consommation pour l'année 2003 (5,8 tonnes PAO) est supérieure à sa valeur de référence de 0,3 tonne PAO. Aucune réponse n'avait été reçue au moment d'écrire ces lignes. Il faut toutefois noter que la Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est pas en situation de non-conformité aux mesures de réglementation du bromure de méthyle pour l'année 2003 car elle a ratifié l'Amendement de Copenhague le 7 octobre 2003 et qu'elle n'y a pas été assujettie en 2003.

63. Le PNUE a indiqué qu'il donnerait son appui à l'Allemagne dans sa mise en oeuvre du projet de renforcement des institutions pour aider la Papouasie-Nouvelle-Guinée à régler les problèmes entourant le bromure de méthyle dans le cadre d'un projet spécial du Programme d'aide à la conformité.

Philippines (bromure de méthyle)

64. Les Philippines n'ont pas communiqué leurs données pour l'année 2003 à temps pour qu'une lettre puisse leur être envoyée pour faire suite à la décision 43/4 d). Les données communiquées par la suite pour l'année 2003 révèlent une consommation de 9 tonnes PAO, ce qui dépasse la valeur de référence de 8 tonnes PAO. Les Philippines ont demandé à ce que la valeur de référence soit modifiée à 10,3 tonnes PAO, ce qui lui permettrait d'être en situation de conformité.

65. La Banque mondiale est l'agence d'exécution du projet de renforcement des institutions des Philippines (PHI/SEV/36/INS/67). La Banque mondiale a indiqué qu'elle a travaillé avec les Philippines en 2003 à la préparation d'un projet d'élimination du bromure de méthyle (PHI/FUM/39/PRP/70) et a organisé des ateliers et des réunions, même si aucun fonds n'a été décaissé pour la préparation de projets pour l'année en question. La Banque a indiqué qu'il y avait eu décaissement de la subvention pour la préparation du projet en 2004 et que la partie inutilisée serait retournée après la fermeture des comptes.

66. La Banque mondiale propose un projet d'élimination du bromure de méthyle à la 44^e réunion du Comité exécutif. Le PNUE a indiqué qu'il offrirait une assistance technique pour le bromure de méthyle et qu'il aiderait à la mise en oeuvre de la décision XV/25. Le PNUE a également indiqué qu'il offrirait une assistance aux Philippines pour la création d'une stratégie d'élimination sectorielle pour le bromure de méthyle, à la demande du pays.

Somalie (halons)

67. Une lettre faisant suite aux décisions 43/3 b) et 43/4 d) a été envoyée à la Somalie parce qu'il restait des projets pour la Somalie dans les plans d'activités pour l'année 2004 qui n'avaient pas été présentés et que sa consommation de halons pour 2003 (25,71 tonnes PAO) est supérieure à sa valeur de référence de 17,7 tonnes PAO. Aucune réponse n'avait été reçue au

moment d'écrire ces lignes. La consommation de halons a augmenté de 1,2 tonne de 2002 à 2003.

68. Le PNUE prépare une stratégie nationale d'élimination pour la Somalie (SOM/SEV/35/TAS/01) qui a été approuvée en décembre 2001. Le PNUE a fait part de progrès pour ce projet qui avait été classé parmi les projets connaissant des retards dans la mise en œuvre. Cependant, aucun fonds n'a été décaissé pour le projet de renforcement des institutions en Somalie (SOM/SEV/36/INS/03) depuis son approbation en mars 2002. Le PNUE a indiqué qu'il y avait aussi un problème pour déterminer dans quel compte déposer les fonds car « il n'y a pas de banques en Somalie ».

69. Le PNUE a indiqué que malgré que le pays semble être en situation de non-conformité, il aidait la Somalie à préparer un plan d'action qui serait proposé à la 33^e réunion du Comité d'application. Le PNUE a été invité à déterminer la source de la consommation de 2003 et s'il y a eu des quantités recyclées. Un programme de pays/plan de gestion des frigorigènes a été présenté au Secrétariat du Fonds pour la 44^e réunion, mais il a ensuite été retiré car il y avait des erreurs dans les données.

Saint-Vincent-et-les-Grenadines (CFC)

70. Une lettre faisant suite aux décisions 43/3 b) et 43/4 d) a été envoyée à Saint-Vincent-et-les-Grenadines car il lui restait des projets dans les plans d'activités de 2004 qui n'avaient pas été présentés et aussi parce que les données sur sa consommation de CFC pour 2003 (3,07 tonnes PAO) étaient supérieures à sa valeur de référence de 1,77 tonne PAO). Aucune réponse n'avait été reçue au moment d'écrire ces lignes.

71. Une demande de mise à jour du plan de gestion des frigorigènes est proposée à la 44^e réunion, comme l'exige la décision 43/3 b). Les conditions d'une mise à jour du plan de gestion des frigorigènes en vertu de la décision 31/48 exigent l'engagement du gouvernement à se conformer aux mesures de réglementation de 2005 et de 2007. Le PNUE a indiqué qu'il fournirait de « l'assistance pour la préparation du plan d'action pour le retour à la conformité (à la demande de la Réunion des Parties) et dans le retour à la conformité » et « de l'assistance pour la mise en œuvre du nouveau système de permis » et autres composantes dans le cadre des activités spéciales du Programme d'aide à la conformité.

72. Le PNUE est l'agence d'exécution du projet de renforcement des institutions de Saint-Vincent-et-les-Grenadines (STV/SEV/25/INS/04) approuvé en juillet 1998 et révisé à la 42^e réunion du Comité exécutif. Dans son rapport périodique de 2003, le PNUE indique que le « directeur régional a rencontré le secrétaire permanent de l'environnement afin de lui offrir un appui dans le cadre du Programme d'aide à la conformité. Aucun fonds n'a encore été décaissé pour le projet de mesures législatives régissant l'émission de permis (surveillance et contrôle) pour les SAO et l'équipement à base de SAO (STV/REF/25/TRA/03) approuvé en juillet 1998. Pourtant, les mesures législatives ont été mises au point en novembre 2003. Le PNUE a indiqué que le mémoire d'entente précisait que la formation ne pourrait avoir lieu que si des mesures législatives étaient approuvées, une étape qui a été franchie à la fin de 2003 ». Par la suite, le

PNUE a informé le Secrétariat que la formation des agents de douane avait été menée à terme en octobre 2004 et que le système de quotas entrerait en vigueur en janvier 2005.

Thaïlande (bromure de méthyle)

73. Une lettre faisant suite à la décision 43/4 d) a été envoyée à la Thaïlande car sa consommation pour l'année 2003 (177,96 tonnes PAO) était supérieure à sa valeur de référence de 182,97 tonnes PAO. Aucune réponse n'avait été reçue au moment d'écrire ces lignes. La Thaïlande a demandé un changement dans sa valeur de référence pour le bromure de méthyle.

74. La Banque mondiale est l'agence d'exécution du projet de renforcement des institutions de la Thaïlande (THA/SEV/40/INS/139). La Banque mondiale a préparé un projet d'élimination du bromure de méthyle en Thaïlande (THA/FUM/33/TAS/135), qui est proposé à la 44^e réunion. Le PNUE a indiqué qu'il fournirait de « l'assistance pour le plan d'élimination du bromure de méthyle et pour la mise en œuvre de la décision XV/25 de la quinzième Réunion des Parties » dans le cadre d'une activité spéciale du Programme d'aide à la conformité, à la demande du pays.

Vietnam (halons)

75. La consommation de zéro tonne PAO de halons rapportée pour le Vietnam pour l'année 2003 a permis au Vietnam d'être de nouveau en situation de conformité. Pourtant, dans sa recommandation à la seizième Réunion des Parties, la 32^e réunion du Comité d'application a fait part de la possibilité que le Vietnam puisse de nouveau se trouver en situation de non-conformité en raison de la demande perçue et a encouragé le Vietnam à réduire ses émissions et à trouver des sources de matière recyclée (recommandation 32/15).

76. Ainsi, aucune lettre faisant suite à la décision 43/4 d) n'a été envoyée au Vietnam en raison de ce qui précède, et parce que la Banque mondiale prévoyait proposer un plan d'élimination des CFC/halons à la 44^e réunion du Comité exécutif, ce qu'elle a fait.

77. Le PNUE est l'agence d'exécution du projet de renforcement des institutions du Vietnam (VIE/SEV/40/INS/42). La quinzième Réunion des parties ayant déclaré le Vietnam en situation de non-conformité à l'échéance pour les halons, la décision XV/45 suggère au Vietnam de profiter de l'assistance continue offerte dans le cadre du Programme d'aide à la conformité du PNUE pour recenser et utiliser des substances de remplacement du halon 2402 dans les contenants d'huile. Le PNUE a indiqué qu'il offrirait « une mission sur le renforcement des institutions et un suivi à la décision XV/45 » dans le cadre des activités spéciales du Programme d'aide à la conformité. Le PNUE a indiqué qu'une mission était prévue au bureau régional des halons de l'Asie occidentale afin de discuter avec les représentants des douanes.

Yémen (CFC, halons et bromure de méthyle)

78. Une lettre faisant suite à la décision 43/4 d) a été envoyée au Yémen car les données pour les années 2002 et 2003 n'avaient pas encore été communiquées au moment d'envoyer la lettre, et les dernières données sur la consommation de CFC révélaient que la consommation de 2001

au Yémen (985,89 tonnes PAO) était supérieure à la valeur de référence établie de 349,07 tonnes PAO pour les CFC.

79. Par la suite, le Yémen a communiqué des données sur la consommation de CFC, de halons et de bromure de méthyle pour les années 2002 et 2003 supérieures aux valeurs de référence établies. En ce qui concerne les CFC, la consommation a été de 758,6 tonnes PAO en 2003 par rapport à une valeur de référence établie de 349,1 tonnes PAO. La consommation de halons en 2003 a été de 11,5 tonnes PAO par rapport à une valeur de référence établie de 2,8 tonnes PAO, et la consommation de bromure de méthyle a été de 49,8 tonnes PAO par rapport à une valeur de référence établie de 1,05 tonne PAO.

80. Le Yémen a répondu que « l'obstacle principal à [l'atteinte de] la conformité était les données erronées rapportées au Secrétariat de l'ozone en 1996 qui ont servi au calcul des valeurs de référence pour le Yémen ». Le Yémen a indiqué qu'il demande aux Parties, par l'entremise du Comité d'application, de changer ses données, depuis 2001, mais qu'aucun changement n'avait été effectué à ce jour. Le Yémen a indiqué qu'il a pris connaissance des nouvelles méthodes pour demander un changement de valeur de référence (décision XV/19) et qu'il préparait une demande de modification des valeurs de référence pour examen.

81. Le Yémen fait partie de la banque des halons de la région de l'Asie occidentale mise en œuvre par la France et l'Allemagne. L'Allemagne a été invitée à déterminer la source de la consommation de 2003 et si une part des quantités était des matières recyclées. Elle a répondu qu'elle ne possédait pas cette information.

82. Le PNUE prévoit offrir de « l'assistance pour la préparation du rapport final qui sera présenté à la prochaine réunion du comité d'application pour l'approbation des demandes de changement de valeur de référence en étroite collaboration avec le Secrétariat de l'ozone » dans le cadre des activités spéciales du Programme d'aide à la conformité. Le PNUE a indiqué que le Programme d'aide à la conformité donnera au Yémen la possibilité de rencontrer le président du Comité d'application et le représentant de l'Asie occidentale au Comité d'application et de discuter en profondeur de sa situation avec eux. Le Programme d'aide à la conformité a organisé une réunion de deux jours au Bahreïn, le 14-15 septembre 2004, réunissant quatre pays de la région qui étaient ou risquaient d'être en situation de non-conformité, où chacun des pays a rencontré les membres du Comité d'application et l'équipe du Programme d'aide à la conformité afin de discuter de son cas et de s'entendre sur des recommandations sur diverses questions.

83. Le PNUE est l'agence responsable de la mise en œuvre du projet de récupération et de recyclage des CFC au Yémen et a participé aux discussions organisées par le PNUD avec le gouvernement et d'autres agences afin d'aider le Yémen à préparer sa proposition de changement de valeurs de référence qui sera présentée au Comité d'application.

Annexe VII**ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DANS LES PAYS À RISQUE D'ÊTRE EN SITUATION DE NON-CONFORMITÉ AUX OBJECTIFS DE RÉDUCTION DU TÉTRACHLORURE DE CARBONE PARCE QUE LEURS DERNIÈRES DONNÉES SONT SUPÉRIEURES À LEUR VALEUR DE RÉFÉRENCE****Bahamas (tétrachlorure de carbone)**

84. Une lettre faisant suite à la décision 43/4 d) a été envoyée aux Bahamas parce que ses données sur la consommation pour 2003 (2,3 tonnes PAO) étaient supérieures à sa valeur de référence de zéro tonne PAO. Aucune réponse n'avait été reçue au moment d'écrire ces lignes (19 octobre 2004).

85. Les Bahamas ont augmenté leur consommation de 2,05 tonnes PAO en 2003 par rapport à 2002.

86. Le PNUE a indiqué que la question a été soulevée à la réunion du réseau régional. Il a ajouté que les Bahamas ont rapporté une consommation de zéro mais a aussi indiqué que la consommation des Bahamas pouvait être à des fins de laboratoire. Le Secrétariat a informé le PNUE que cette consommation doit être communiquée.

87. Le PNUD a indiqué que le PNUE offrait de l'assistance aux pays à très faible volume de consommation de tétrachlorure de carbone afin de les aider à éliminer leur consommation et que, par conséquent, un représentant des Bahamas serait invité à participer à un atelier de formation du PNUD qui serait présenté en Jamaïque dans le cadre du programme d'assistance technique de la Jamaïque pour le secteur des solvants approuvé à la 42^e réunion du Comité exécutif.

88. La Banque mondiale aide les Bahamas dans son plan d'élimination des CFC, qui ne porte pas sur le tétrachlorure de carbone.

89. L'élaboration d'un projet de mesures législatives était une condition préalable au projet de formation des agents de douane des Bahamas (BHA/REF/23/TRA/04) approuvé en novembre 1997 et dont la mise en œuvre est assurée par le PNUE. Des sommes ont été mises à disposition pour l'organisation de l'atelier.

90. Le PNUE est l'agence d'exécution du projet de renforcement des institutions des Bahamas (BHA/SEV/39/INS/09). Le PNUE a offert un soutien technique et de politique afin d'encourager une mise en œuvre plus rapide du projet. Le PNUE a indiqué qu'il examinerait la question du tétrachlorure de carbone avec les Bahamas.

91. Le Bureau national de l'ozone des Bahamas a informé le PNUE qu'il avait déjà communiqué avec le Secrétariat de l'ozone concernant sa consommation rapportée de tétrachlorure de carbone. Les Bahamas ont indiqué que le ministère des Douanes a confirmé que le niveau national de consommation du tétrachlorure de carbone était de zéro pour l'année 2003.

Selon le Bureau national de l'ozone, le ministère des Douanes aurait mal identifié certaines substances, ce qui a donné lieu à une erreur dans les données.

Bahreïn (tétrachlorure de carbone)

92. Une lettre faisant suite à la décision 43/4 d) a été envoyée au Bahreïn parce que sa consommation pour 2002 (0,99 tonne PAO) était supérieure à sa valeur de référence de 0,73 tonne PAO. Le Bahreïn a indiqué que toute sa consommation était à des fins de laboratoires et analytiques, et représentait 40 kilogrammes. Le Bahreïn n'a pas précisé les utilisations mais a soulevé la possibilité d'une erreur dans la consignation des données. Étant donné l'existence de solutions de remplacement pour certaines utilisations en laboratoire et analytiques, l'ONUDI a été invité à obtenir plus d'information.

93. Le PNUE est l'agence d'exécution du projet de renforcement des institutions du Bahreïn (BAH/SEV/41/INS/12). Le Programme d'aide à la conformité du PNUE a organisé une rencontre entre le Bahreïn, le président du Comité d'application et le membre du Comité représentant la région le 14-15 septembre 2004, afin de discuter de non-conformité.

Bangladesh (tétrachlorure de carbone)

94. Aucune lettre faisant suite à la décision 43/4 d) n'a été envoyée au Bangladesh car ses niveaux de consommation de 2002 (13,8 tonnes PAO) et de 2003 (6,7 tonnes PAO) sont supérieurs à sa valeur de référence de 5,68 tonnes PAO.

95. Le gouvernement a indiqué que la mise en œuvre du projet approuvé pour le secteur des solvants devrait permettre au pays de réaliser ses réductions de tétrachlorure de carbone.

96. Le PNUD est l'agence d'exécution du projet de renforcement des institutions du Bangladesh (BGD/SEV/35/INS/13).

97. Selon le PNUE, le projet de formation des agents de douane au Bangladesh (BGD/REF/29/TRA/08) approuvé en novembre 1999, a été mené à terme. De même, le programme de formation des formateurs sur les bonnes pratiques semble connaître des progrès (BGD/REF/29/TRA/11).

Barbade (tétrachlorure de carbone)

98. La consommation de tétrachlorure de carbone en Barbade en 2003 (0,01 tonne PAO) est supérieure à sa valeur de référence de zéro tonne PAO. Aucune lettre faisant suite à la décision 43/4 d) n'a été envoyée parce que les données pour 2003 n'étaient pas disponibles au moment de l'envoi des lettres.

99. Le PNUE est l'agence d'exécution du projet de renforcement des institutions en Barbade (BAR/SEV/26/INS/05). Le PNUE a indiqué que le tétrachlorure de carbone était utilisé à des fins de laboratoire à l'University of the West Indies. Les administrateurs des Bureaux nationaux de l'ozone de la Jamaïque et de Trinité-et-Tobago ont informé la Barbade que l'University of the

West Indies n'utilisait pas de tétrachlorure de carbone dans leurs pays et qu'il existait des solutions de remplacement. Le PNUE a indiqué que les campus affiliés de l'université offriraient un soutien technique au campus de Bajun pour l'adoption de méthodes de laboratoires sans tétrachlorure de carbone.

100. Le PNUD a indiqué que le PNUE offrait de l'assistance aux pays à très faible volume de consommation de tétrachlorure de carbone afin d'éliminer leur consommation et que, par conséquent, un représentant de la Barbade serait invité à participer à un atelier de formation du PNUD qui serait présenté en Jamaïque dans le cadre du programme d'assistance technique de la Jamaïque pour le secteur des solvants approuvé à la 42^e réunion du Comité exécutif.

Ghana (tétrachlorure de carbone)

101. Une lettre faisant suite aux décisions 43/3 c) i) et 43/4 d) a été envoyée au Ghana parce qu'il restait un projet à proposer en 2004 et que sa consommation de 2002 (0,44 tonne PAO) était supérieure à sa valeur de référence de 0,37 tonne PAO. Aucune réponse n'avait été reçue au moment d'écrire ces lignes.

102. Le PNUD est l'agence d'exécution du projet de renforcement des institutions au Ghana (GHA/SEV/38/INS/19).

103. Le PNUD présente un projet d'assistance technique de 20 000 \$US pour évaluer les utilisations du tétrachlorure de carbone au Ghana à la 44^e réunion du Comité exécutif.

Indonésie (tétrachlorure de carbone)

104. La consommation de 16,5 tonnes PAO en Indonésie en 2003 est supérieure à sa valeur de référence de 0,0 tonne PAO pour le tétrachlorure de carbone. Aucune lettre n'a été envoyée en Indonésie parce que le pays est en train de réviser ses données sur le tétrachlorure de carbone afin de proposer un projet au Comité exécutif.

105. Le PNUD est l'agence d'exécution du projet de renforcement des institutions en Indonésie (IDS/SEV/32/INS/121 et IDS/SEV/41/INS/159). Le PNUD a indiqué que l'Indonésie n'a jamais communiqué sa valeur de référence pour le tétrachlorure de carbone car sa consommation de tétrachlorure de carbone n'avait pas été recensée à l'époque. L'ONUDI a présenté un projet à la 43^e réunion du Comité exécutif qui sera examiné de nouveau à la 44^e réunion du Comité exécutif, pour l'élimination de 16,5 tonnes PAO de tétrachlorure de carbone, qui pourra être réalisée en 2005 si la 44^e réunion du Comité exécutif approuve le projet.

106. La Banque mondiale met également en œuvre un projet ne portant pas sur des investissements en Indonésie intitulé « Renforcement du contrôle des importations/exportations » (IDS/SEV/37/TAS/149) approuvé en juillet 2002. Quatre-vingt-un pour cent des fonds avaient été décaissés à la fin de 2003, et des études nationales et internationales sur les importations, les importateurs et les fournisseurs internationaux de SAO effectuées en 2002 avaient été menées à terme, de même qu'une 2^e ébauche des Procédures normales d'exploitation du système de permis d'exportation. Un atelier a eu lieu en janvier 2004 afin de présenter les Procédures normales

d'exploitation et leur mise en œuvre à des parties prenantes nationales. Un système efficace de surveillance et de contrôle est essentiel à la mise en œuvre des divers plans sectoriels de SAO mis en œuvre par le Bureau national de l'ozone, avec la collaboration du PNUD et de la Banque mondiale à titre d'agences d'exécution. Les Procédures normales d'exploitation ont été communiquées aux agences d'exécution travaillant en Indonésie. Le PNUD et la Banque mondiale ont participé à des consultations conjointes sur la mise en œuvre avec le Bureau national de l'ozone, et ont fourni des suggestions pour des amendements aux Procédures normales d'exploitation qui assureraient la surveillance, le contrôle et la vérification des importations de SAO. Le Bureau national de l'ozone a consulté le PNUE lors des réunions du réseau régional en 2003 et en 2004.

Iran (tétrachlorure de carbone)

107. Les données sur la consommation de 2003 communiquées dans le cadre de la mise en œuvre du programme de pays de l'Iran (2 169.2 tonnes PAO) sont supérieures à sa valeur de référence de 77 tonnes PAO pour le tétrachlorure de carbone. Aucune lettre n'a été envoyée en Iran parce que le pays est en train de réviser ses données sur le tétrachlorure de carbone afin de proposer un projet au Comité exécutif.

108. Le PNUE est l'une des agences qui collaborent au plan national d'élimination des CFC en Iran (IRA/PHA/41/TAS/161) approuvé en décembre 2003. Le PNUE a indiqué que le pays était en train de réviser la réglementation concernant un système de permis pour toutes les SAO, y compris les interdictions liées aux équipements à base de SAO.

109. Le PNUD est l'agence d'exécution du projet de renforcement des institutions en Iran (IRA/SEV/38/INS/157).

110. L'ONUDI est en train d'élaborer un projet d'élimination du tétrachlorure de carbone/TCA. L'ONUDI a informé le gouvernement qu'il devait demander une modification des valeurs de référence du tétrachlorure de carbone/TCA en vertu des lignes directrices sur les changements aux valeurs de référence approuvées à la quinzième Réunion des Parties. L'Iran a indiqué qu'elle avait demandé un changement dans ses valeurs de référence avant l'adoption des nouvelles lignes directrices mais que le Comité d'application n'a pas donné suite à sa demande.

111. Cependant, comme les quantités en litige ont été utilisées par les militaires et qu'il était impossible d'utiliser les factures pour confirmer les niveaux d'importation, l'ONUDI a indiqué qu'il était peu probable que l'Iran soit en mesure de fournir l'information nécessaire en vertu des nouvelles lignes directrices afin de justifier la consommation de 400 tonnes PAO. Par contre, l'ONUDI a indiqué que l'Iran possédait les factures nécessaires pour justifier une demande d'augmenter la valeur de référence à 2 000 tonnes PAO.

Nigeria (tétrachlorure de carbone)

112. Une lettre faisant suite à la décision 43/4 d) a été envoyée au Nigeria parce que sa consommation en 2003 (166,65 tonnes PAO) était supérieure à sa valeur de référence de 152,75 tonnes PAO. Aucune réponse n'avait été reçue au moment d'écrire ces lignes.

113. La consommation du Nigeria a augmenté de 25,85 tonnes PAO en 2003 par rapport à 2002.

114. L'ONUDI prévoit proposer la tranche annuelle pour le projet des solvants à la dernière réunion de 2005.

115. Le PNUD est l'agence d'exécution du projet de renforcement des institutions au Nigeria (NIR/SEV/34/INS/93 et NIR/SEV/40/INS/107) et de la mise à jour du programme de pays (NIR/SEV/36/CPG/102). Le PNUD est l'agence d'exécution du plan d'élimination des CFC au Nigeria (NIR/PHA/38/INV/106).

Pakistan (tétrachlorure de carbone)

116. Une lettre faisant suite à la décision 43/4 d) a été envoyée au Pakistan parce que sa consommation de 589,05 tonnes PAO en 2003 est supérieure à sa valeur de référence de 412,87 tonnes PAO.

117. Le Pakistan a répondu que la mise en œuvre du projet des solvants par l'ONUDI et la mise sur pied d'un système de permis devraient lui permettre d'être en situation de conformité.

118. L'ONUDI poursuit toujours la mise en œuvre du projet de tétrachlorure de carbone à Himont Chemicals (PAK/PAG/35/INV/42). Le projet a été retardé car le bénéficiaire a éprouvé des problèmes financiers qui l'ont contraint à cesser sa production, mais il a repris ses activités. Le PNUD est l'agence d'exécution de trois projets du secteur des solvants : Riaz (PAK/SOL/37/INV/47) approuvé en juillet 2002, Hirra Farooq (PAK/SOL/40/INV/51) et Breeze Fros (PAK/SOL/40/INV/52) approuvé en juillet 2003. Un processus de soumission a été lancé à l'échelle internationale pour l'équipement des 3 entreprises. Riaz a d'abord décidé de faire appel à des soumissions internationales avant de changer d'idée et de décider d'assembler elle-même une dégraisseur complexe. L'ONUDI était hésitante à accepter cette modalité, et il pourrait y avoir d'autres retards jusqu'à ce que la question ne soit réglée. En ce qui concerne les projets de Hirra Farooq et de Breeze Fros, l'équipement a été choisi et les sites ont été préparés pour la livraison de l'équipement.

119. La tranche annuelle du plan du secteur des solvants a été approuvée à la 42^e réunion.

120. Le PNUD est l'agence d'exécution du projet de renforcement des institutions au Pakistan (PAK/SEV/35/INS/44).

Paraguay (tétrachlorure de carbone)

121. Une lettre faisant suite à la décision 43/4 d) a été envoyée au Paraguay parce que sa consommation de 2,42 tonnes PAO en 2003 est supérieure à sa valeur de référence de 0,6 tonne PAO. Aucune réponse n'avait été reçue au moment d'écrire ces lignes, mais le pays avait déjà indiqué que cette consommation était à des fins de laboratoire et d'analyse.

122. La consommation au Paraguay a augmenté de 0,39 tonne PAO de 2002 à 2003.

123. Le PNUE est l'agence d'exécution du projet de renforcement des institutions au Paraguay (PAR/SEV/39/INS/13).

124. Un poste a été ajouté au budget du Programme d'aide à la conformité du PNUE afin d'aider les pays ayant un très faible volume de consommation de tétrachlorure de carbone.
